

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Du Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

M A I 1722.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Cathol.
& Marchand Libraire.

M. DCC. XXII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale &
Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invités de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront intéresser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg , chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé , & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Ryswick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois séparés , peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pais : de même que les Mémoires des Sciences & des Arts de Trevoux , tant corps complets que mois séparés , & différens Journaux Littéraires , Historiques & Politiques , comme Républiques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la République des Lettres, l'Europe savante, Mercuries Historiques, Lettres Historiques, & l'Esprit des Cours.

307
LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE ;

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Mai 1722.

A R T I C L E I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature , & autres Remarques curieuses , depuis le mois dernier.

Suite de la Dissertation dans laquelle on tâche de démêler la véritable origine des François , par un parallele de leurs mœurs avec celles des Germains , par l'Abbé de Vertot.

La premiere partie se trouve dans le mois d'Avril.

I. **L**A Dignité Royale & la Qualité de General furent presque toujours séparées pendant la premiere Race , & on ne les trouve réunies que quand le Prince étoit assez courageux & assez habile pour ne pas mettre ses armes entre les mains de gens , ou qui les eussent deshonorées par leur peu de valeur , ou peut-être tournez contre lui-même , s'ils avoient eu plus de courage que de fidélité.

Merovée de parent de Clodion se fit son Successeur : il laissa seulement aux Enfans de ce Prince les Etats dont il s'étoit emparé dans la Gaule Belgique , & Maître de l'Armée il se for-

ma une Monarchie de ses propres conquêtes. Clovis son Petit-fils instruit par un exemple si dangereux , réunit en sa Personne la Dignité de Roi & l'Emploi de General. J'apprens, lui écrit St. Remy , que vous conduisez vous-même vos Troupes, & il n'est pas surprenant , ajoute ce Prélat, qu'un Prince sorti de si grands Capitaines, paroisse à la tête de ses Armées.

Clotaire II. Roi de Neustrie ou de la France Occidentale, s'étant rendu Maître du Royaume de Bourgogne, engagea habilement les Seigneurs de ce Royaume, après la mort du Maire Varinacaire, à supprimer en sa faveur cette Dignité éminente, & rivale, pour ainsi dire, de celle de Souverain.

Cet exemple nous fait voir qu'il étoit au pouvoir des Grands de chaque Etat de déferer la Qualité de Maire à quelqu'un d'entr'eux, & que ce ne fut que l'habilité & le grand pouvoir de Clotaire, qui avoit réuni toute la Monarchie sous sa Domination, qui engagea les Bourguignons à supprimer cette Charge pendant son Regne. Mais tous ses Successeurs, & sur tout depuis le Regne de Clovis II. son Petit-fils, la Dignité Royale fut toujours séparée de celle de Maire du Palais; & nos François se maintinrent dans le droit d'élire celui d'entr'eux qu'ils croyoient le plus capable de commander. Nous avons une preuve assez particuliere de ce droit d'élection sous le Regne de Sigebert I. Roi d'Austrasie & Oncle du même Clotaire.

Les Grands de ce Royaume ayans élu pour Maire du Palais un Seigneur apellé Chrodin, il refusa genereusement cette grande Place, & il allegua pour raison de son refus, que la plupart des Grands de l'Etat étans ses parens, il seroit obligé

obligé ou de punir leurs excès, ou de les dissimuler lâchement. Toute l'Assemblée admira également sa probité & son désintéressement, & le conjura de nommer du moins celui qu'il jugeoit digne de cet Emploi; son choix tomba sur un jeune Seigneur appelé Gogon, qu'il avoit élevé auprès de lui, & dont il connoissoit la sagesse & la valeur: il prit le bras de ce jeune homme, & se le passa au tour du col, comme une marque de sa dépendance, & qu'il le reconnoissoit pour son Chef & son General.

Je ne sçai si cette ceremonie, dont il y a peu d'exemples dans nôtre Histoire, n'est pas fondée dans un ancien usage des François, parmi lesquels, quand un homme, suivant ce que raportent les anciennes Formules, ne pouvoit pas payer à son créancier les sommes qu'il lui devoit, il se rendoit volontairement son esclave, jusqu'à l'entier payement de sa dette; & pour marque de son engagement, il prenoit le bras de son Patron, & se le passoit au tour du col, comme une maniere d'investiture de toute sa personne.

Ne seroit-ce point encore de cet ancien usage, que seroit venue l'Acolade que les Princes donnoient à ceux qu'ils faisoient Chevaliers, comme une marque qu'ils devenoient leurs hommes, comme on parloit en ce tems-là, & qu'ils acqueroient un droit particulier sur leurs personnes & sur leurs armes. Il est au moins très-vraisemblable que Chrocin voulut faire connoître par cette ceremonie extraordinaire, qu'il se soumettoit au nouveau Maire comme à son Supérieur. En effet il n'y avoit ni rang ni dignité qui dispensât d'obéir au Maire du Palais: Ministres absolus dans la paix, Generaux indépendans dans la guerre, les Armées, les Finances, les Gouvernemens, les

Dignitez, les Emplois, tout étoit en leur disposition, & ils s'en servirent à la fin pour assujettir leurs propres Maîtres, dont la plupart furent souvent plutôt les Tyrans que les Ministres.

Il n'y avoit que les Assemblées generales de la Nation qui balançassent une autorité si excessive. C'étoit dans ces Plaids & dans ces Parlemens generaux, qu'on peut regarder comme l'origine de nos Etats, que les François, à l'exemple des Germains, décidoient de la paix ou de la guerre, & qu'ils examinoient même les differens Reglemens que le Prince ou le Maire du Palais sous son nom avoient publiez. Ces Ordonnances qu'on appella au commencement de la seconde Race des Capitulaires, n'avoient point force de loi, & ne faisoient point partie du Corps des Loix. Saliques, jusqu'à-ce qu'elles eussent été approuvées & reçues par le concours & le consentement de toute la Nation.

Tels sont, dit Charles le Chauve, les Capitulaires de l'Empereur nôtre Ayeul & de nôtre Pere, que les François ont jugé à propos de reconnoître pour Loi, & que nos fideles ont résolu dans une Assemblée generale d'observer en tout tems.

„ Nous faisons sçavoir à tout le monde, disent Charles-Magne & Loüis le Débonnaire
 „ son fils, que les Capitulaires que l'année précédente nous jugeâmes à propos, avec le consentement de tous les François, d'ajouter à la
 „ Loi Salique, ne soient plus considérées comme de simples Ordonnances, mais comme
 „ des Loix inviolables, & qu'on ne les distingue pas même des Loix Saliques.

Ces Assemblées si celebres, dont le consentement étoit nécessaire pour donner force de Loi
 aux

aux Ordonnances du Prince, étoient composées du Clergé & de la Noblesse, seules conditions reconnues alors pour libres parmi les François. Les Evêques étoient comptez au nombre des Grands, & on les considéroit même comme les premiers entre les Grands de l'Etat.

Dagobert ayant cédé son Royaume d'Austrasie à Sigebert son fils aîné, son Historien parle de cette disposition comme faite, dit-il, par le conseil des Grands ou des Evêques, *cum concilio Pontificum seu Procerum*, & avec le consentement des principaux Seigneurs du Royaume.

Nos premiers François avoient reçu de leurs Ancêtres, comme par tradition, cette déférence pour les Ministres de la Religion. Je n'ai point encore traité de leur Culte, on en trouve peu de choses dans l'Histoire. Gregoire de Tours nous apprend seulement que semblables aux Germains, ils reveroient les endroits les plus enfoncés des Forêts, & qu'ils prenoient pour un sentiment de piété cette honneur religieuse qu'ils ressentoient dans ces lieux sombres & secrets. Certainement, dit cet Auteur, dans le onzième Livre de son Histoire, Chap. X. Les François ne connoissoient pas le vrai Dieu, mais ils s'étoient formez des Simulacres de Forêts & d'Eaux, qu'ils adoroient comme des Divinitez.

Aparentement qu'ils tenoient des Germains une Religion grossière : le préjugé & la coutume les avoient entraînez, & ils mettoient au rang des veritez, des erreurs anciennes & consacrées par le tems.

Nos Evêques, depuis la conversion de Clovis, n'eurent pas moins de considération & d'autorité parmi les François, que les Prêtres des faux dieux en avoient eu parmi les Germains; ils étoient

étoient comme eux les arbitres des peines des criminels.

Charles le Chauve par son Ordonnance de 864., veut que les Evêques, conjointement avec ses Officiers, veillent à ce qu'on n'excede point dans les peines portées par la Coutume dans les châtimens des Serfs & des Esclaves.

Ces Prélats devenoient même souvent les Juges des Ducs & des Grands de l'Etat. Nous voyons dans Gregoire de Tours, que Gontran Roi de Bourgogne voulant faire punir les Generaux qu'il avoit envoyé en Languedoc pour faire la guerre à Lerrigilde Roi des Visigots, ce Prince mécontent de leur conduite, leur donna quatre Evêques pour Juges, dans une affaire purement Militaire, auxquels il joignit quelques Seigneurs Laïcs pour assister à leur jugement.

Le même Gontran étant prêt d'en venir aux mains avec Sigebert Roi d'Austrasie son frere, ces deux Princes convinrent sur le Champ de Bataille de remettre leur differend au jugement des Evêques & des principaux de la Nation.

Il semble d'abord assez extraordinaire & contre les regles de la prudence & de la politique, que ces Prélats qui étoient ou Romains ou Gaulois de naissance, & qui vivoient sous la Domination récente d'une Nation étrangere & victorieuse, eussent tant de part dans le Gouvernement. Mais on en sera moins surpris, si on fait reflexion qu'outre la consideration que leur attiroit la sainteté de leur caractère, ils n'avoient pas peut-être moins contribué que les François mêmes à l'établissement de la Monarchie. Et pour mettre ma pensée dans tout son jour, il faut remarquer que nos premiers Rois Payens furent plutôt considerez par les Gaulois Sujets

des Romains, comme des Princes ennemis, qui n'avoient d'autre droit dans les Gaules, que celui de la violence, que comme des Souverains légitimes, & qui regnaient sur des Provinces paisibles. Mais depuis la défaite & la mort de Sigismond dernier General des Romains, & depuis, sur tout, la conversion de Clovis, les Evêques de son tems, que leur vertu rendoit les Oracles des Gaules, lassez des desordres d'un fâcheux Interregne, & craignans de tomber sous la Domination des Bourguignons ou des Visigots, Nations voisines & Ariennes, préférèrent Clovis à Gondobaud & à Alaric, ennemis & persécuteurs des Evêques Catholiques, & ces Prélats se servirent utilement du pouvoir qu'ils avoient sur l'esprit des peuples, pour les disposer à reconnoître un Prince qui venoit de recevoir les lumieres de la Foi par leur ministère.

Les Gaulois déjà anciens Chrétiens & Catholiques, ne regarderent plus comme étrangere une Nation convertie par leurs Evêques, & ils furent charmez de voir ces Conquerans embrasser la Religion des vaincus, & leurs Maîtres devenir, pour ainsi-dire, leurs disciples.

La conversion de Clovis ne fut pas moins un coup d'Etat qu'un miracle de la grace, & ce Prince depuis son Baptême ne regna plus dans les Gaules, parce qu'il étoit le plus fort, mais parce que le Clergé avoit disposé le peuple à le reconnoître pour légitime. *Multi sunt ex Gallis, dit Gregoire de Tours, habere Francos Dominos summo desiderio tenebantur.*

On soupçonna même les Evêques Catholiques, qui vivoient sous la Domination des Bourguignons & des Visigots, d'avoir favorisé secretement cette importante revolution, & nous aprenons

nons de Gregoire de Tours, que St. Avor Evêque de *Langres*, & que St. Quintian Evêque de *Rhodes*, suspects d'intelligence avec Clovis, n'éviterent la mort que par la fuite. Ce Prince aussi habile politique que grand Capitaine, employa toute son autorité pour leur faire oublier leur disgrâce: il leur procura d'autres Evêchez dans ses Etats, & par reconnoissance pour le Clergé, il appella dans son Conseil les Evêques de son Royaume, qu'on y trouve établis sous le Regne des Rois ses enfans, & qui s'y maintinrent pendant la premiere & la seconde Race, & jusqu'au Regne de Charles VI. qui les congédia du Parlement, à l'exception de l'Evêque de *Paris* & de l'Abbé de St. Denis.

Cette Autorité des Ministres de la Religion dans les affaires civiles, & qui étoit passée des Germains aux François, me conduît à une autre conformité qui sert de nouvelle preuve à leur commune origine, & qui justifie ce que j'ai avancé de leur humeur guerriere. Ni l'une ni l'autre Nation ne paroïssoit jamais sans ses Armes; un François étoit un Soldat toujours armé & toujours prêt à combattre. On n'en voyoit aucun occupé de ces Arts qui ne servent qu'à entretenir le luxe, moins à la verité par moderation, que par la dureté de leurs mœurs: ils étoient tous Soldats, c'étoit leur unique Profession, & depuis même qu'ils eurent embrassé le Christianisme, ils ne quittoient les Armes que lors qu'ils alloient à l'Eglise, ainsi que nous l'apprenons des Capitulaires de Charles-Magne.

On ne pouvoit prendre cependant ces Armes pour la premiere fois de son autorité particuliere; il falloit chez les François, comme chez les Germains, les avoir reçues de son Prince, de son
General,

General, ou de quelque fameux Capitaine ; origine apparemment de nôtre ancienne Chevalerie. L'Auteur de la Vie de Louis le Débonnaire rapporte, que ce Prince étant encore jeune, vint trouver l'Empereur Charles-Magne son Pere au Palais d'*Ingelheim*, qui le suivit ensuite au Château de *Rensbourg*, où il reçut de sa main son Epée & ses premières Armes.

Après cette cérémonie Militaire qui élevoit un François au rang honorable de Soldat, c'étoit une infamie pour lui aussi bien que chez les Germains, d'abandonner dans une déroute son Bouclier, & le reproche étoit une injure atroce, qui ne s'expioit que par des combats sanglans, ou suivant nos Loix Saliques, par des amandes considérables. Un Soldat n'étoit pas moins deshonoré, quand il avoit abandonné son Pere ou son Camarade dans le Combat. Nos François, à l'exemple des Germains, marchaient à la Guerre par Cantons. Les Tourangeaux, dit Gregoire de Tours, les Poitevins, les Bessins, Manceaux & Angevins passerent en Bretagne contre Varoc fils de Maclou : ces Troupes étoient commandées par des Centeniers qui leur servoient de Capitaines à la Guerre, & de Juges en tems de paix. La plupart des Ordonnances de nos Rois de la première Race, sont adressées à ces Centeniers : *Omnis controversia coram Centenario definiri potest, exceptâ redditione terra*, disent les Capitulaires. Cet usage étoit passé avec les François de la Germanie dans les Gaules. Beatus Rhenanus rapporte qu'il se trouve encore dans le Palatinat & proche de *Heidelberg* des Bourgs qu'on appelle *Cent-Graffen*.

Ces Centeniers observoient de mettre ensemble & dans le même Bataillon les parens & les voi-

sins ;

ains; c'étoit une espece d'association & de fraternité d'Armée; on les appelloit Pairs, & celui qui étoit convaincu d'avoir abandonné son Compagnon, perdoit son rang & son benefice, c'est-à-dire, cette portion de Terres Saliques & de Conquêtes qu'il tenoit de la liberalité du Prince, & qu'on lui avoit donné comme le gage & la recompense de sa valeur.

L'Infanterie Françoisé aussi bien que celle des Germains, avoit plus de réputation, & étoit plus nombreuse & plus redoutable que la Cavalerie. On voit dans la Notice de l'Empire que les Saliens qui servoient dans les Armées Romaines, étoient sous le commandement du General de l'Infanterie. *Salii Gallicani, Salii Tubantes, Augustei, cum eorum clypeis sub dispositione Magistri Militum.*

Sidonius Apollinaris nous apprend que ces mêmes Saliens qui passoient, au raport de l'Abbé d'Uspèrg, pour les plus Nobles & les plus braves de la Nation, ne portoient ce nom de Saliens qu'à cause de leur vitesse & de leur legereté.

Tibi vincitur illic

Cursu Herulus, Channus jaculis, Francusque natatu

Sauromatâ clypeo, Salius pede, falce Gelonus.

Et Gregoire de Tours, parlant d'une revûe que Clovis fit de ses Troupes, ne leur donne que le nom de Phalange & d'Infanterie.

J'ai déjà raporté un passage de Vopiscus, qui marque expressément que pendant l'Empire de Probus, l'Infanterie Françoisé ravagea la plûpart de ces Provinces, *pedibus totum pene orbem vagati sunt.*

Ces Soldats François étant en ordre de Bataille,

le, & en marchant au Combat, excitoient leur valeur par des Chançons Militaires, où ils célébroient les vertus de leurs anciens Heros ; c'est encore une nouvelle conformité qu'ils avoient avec les Germains. Charles-Magne, au rapport d'Ehginard son Historien, en fit un Recueil, & cet Auteur remarque que ces Chançons, comme celles des Germains faisoient toute nôtre Histoire, & comprenoient les plus belles Actions de nos premiers Rois.

La Chançon de Roland succeda sous la seconde Race à ces Vers Barbares. On l'appelloit Chançon de Roland, *Cantilena Rolandi*, parce qu'on y exaltoit les hauts Faits de ce fameux Paladin.

Vaccés dans le Roman d'Uron, parlant de la disposition de l'Armée de Guillaume le Conquerant, qui étoit prêt d'en venir aux mains avec les Anglois, ajoute :

*Que Taillefer qui moult bien chantoit
Sus un Cheval qui tost alloit,
Devant eux alloit chantant
De l'Allemagne & de Roland,
Et d'Olivier & de Vassaux
Qui moururent à Rainschevaux.*

Cette Chançon de Roland étoit encore en usage dans nos Armées sous la troisième Race, si nous en croyons Bohelius dans son Histoire d'Ecosse. Cet Ecrivain rapporte dans le Livre quinzième que nôtre Roi Jean mécontent de ses Troupes, & entendant quelques Soldats qui chantoient la Chançon de Roland, s'écria qu'il y avoit longtems qu'on ne voyoit plus Roland parmi les François ; sur quoi un vieux Capitaine qui prit cette plainte pour un reproche du peu de valeur de la Nation, lui répondit fierement qu'il ne manqueroit point de Rolands dans ses Armées,

si les Soldats voyoient encore un Charles-Magne à leur tête.

Le cri de guerre succedoit à ces Chançons Militaires ; c'étoit un usage que nos François avoient emprunté des Germains. On sçait qu'il y avoit deux sortes de cris ; le cri general que les Soldats poufloient de toute leur force en allant à la charge, ce qui étoit le cri du Prince & de toute la Nation, & il y avoit encore le cri des Seigneurs particuliers, qui avoient droit de leur Banniere, & qui servoient dans les Batailles à rapeller leurs Vassaux sous leurs Enseignes. *Montjoye* étoit le cri general de tous les François ; Oderic Vitalis qui est le premier Auteur, à ce que je crois, qui en ait parlé, le nomme en Latin *meum gaudium*.

Philippe Monskes, parlant de la Bataille de *Bouvines*, sous le Regne de Philippe Auguste,

Et huchoient, dit-il, à grande haleine

Quand on avoit sonné la Reine,

Montjoye ; Dieux, & St. Denis.

Et un peu plus bas,

Et quand on s'écrie Montjoye,

Nioit Flamand qui ne s'aploye.

J'ai dit que les Seigneurs Bannerets avoient aussi leur cri, d'où vient ce Proverbe si commun,

Des Maisons d'Ailly, Mailli & Crequi,

Tel nom, telles Armes, & tel cri.

Je ne m'étendrai pas davantage sur un Article que Mr. Ducange a traité si sçavamment dans ses Dissertations sur l'Histoire de St. Louis. Il est inutile de repeter ce que l'impression a rendu public ; mais je crois qu'on ne me saura pas mauvais gré de rapporter au sujet de ces cris militaires un trait de nôtre Histoire curieux par son an-

antiquité, & que j'ai trouvé dans un endroit assez détourné, pour mériter d'avoir ici sa place.

St. Germain Evêque d'*Auxerre*, accompagné de St. Loup Evêque de *Troyes*, étant passez du tems de Childeric I. dans la Grande Bretagne, pour y combattre les erreurs des Pelagiens, le Prêtre Constantius Auteur contemporain & ami intime de Sidonius Apollinaris, rapporte que le St. Prêlat en arrivant dans cette Isle, y trouva une autre sorte d'ennemis, auxquels il ne fut pas moins redoutable; les Saxons & les Pictes avoient joint leurs Forces contre les Anglois, ceux-ci implorerent le secours du St. Evêque, qu'ils regardoient comme leur Apôtre. St. Germain se chargea de leur défense; il alla lui-même reconnoître l'endroit où il placeroit le Camp, & ayant rencontré un Vallon environné de hautes Montagnes propres à réfléchir & à multiplier le son, il y rangea les Anglois en Bataille, & quand on fut prêt d'en venir aux mains, il leur commanda de crier tous ensemble & de toutes leurs forces *Alleluia*; ce qui effraya tellement les ennemis, si nous en voulons croire l'Auteur de sa vie, qu'ils prirent la fuite sans oser rendre de combat.

Je ne prétens pas garantir un fait si merveilleux, & soit Histoire ou Roman que l'ouvrage de Constantius, & peut-être l'un & l'autre ensemble, comme la plupart de nos anciennes Chroniques, il suffit pour la justesse du parallèle que je me suis proposé, qu'on y trouve des traces de nos anciens usages, conformes aux mœurs & aux coutumes des Germains.

Le reste de cette Dissertation sera pour le mois prochain.

II. Le mot de l'Enigme du mois passé est la
Mer. ENI-

E N I G M E.

J'Ignore ma fortune & quel sort m'accompagne ;
 Je puis des mains d'un Gueux passer aux mains
 d'un Roi ;

Quiconque va tout nud n'a que faire de moi ,
 Et qui me forme unique , y perd plus qu'il n'y
 gagne.



On me voit dans la France , on me voit en Espagne ;
 Parmi les Nations j'ai mon petit Emploi ;
 Sans moi l'ajustement se trouve en desjarroi ,
 Je suis blanche à la Ville & jaune à la Campagne.



J'entre , je sors , je rentre aux lieux où je me tiens ,
 J'attache tout le monde , & n'ai point de liens ;
 Des pieds impunément on foule ma personne.



Où je fais mon devoir , là je trouve un soutien :
 On me prend , on me jette , on me , presse on me
 donne ;

Mais c'est en dire trop sur un peu plus que rien.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus conside-
 ble en ESPAGNE & en PORTU-
 GAL, depuis le mois dernier.

Fêtes pour
 la convales-
 cence de la
 Princesse des
 Asturies.

- I. **E**spagne. Ce fut le 17. Fevrier , & non pas le 15. , comme nous le dimes le mois dernier , que les rejoissances publiques commencerent à Madrid pour le Mariage & la convalescence de la Princesse des Asturies. Ce jour-là sur les trois heures de l'après-midi toute la
 Fa-

Famille Royale suivie d'un grand nombre de Seigneurs, des Gardes à cheval, & d'un Détachement de ceux à pied, se rendit en Carosse à *Notre-Dame d'Atocha*, où le *Te Deum* fut chanté en Musique. Les maisons depuis le Palais Royal jusqu'à l'Eglise étoient ornées de riches Tapis & de beaux Tableaux, & on voyoit dans la Ruë des Orfèvres plusieurs Services d'or & d'argent rangés avec beaucoup de simetrie, & quantité de Pierrieres, ce qui faisoit un très-bel effet. Au milieu de cette Ruë on avoit élevé une machine fort haute en forme d'Arc de Triomphe, où un autre Détachement des Gardes Espagnoles & Valloises étoit rangé sous les Armes. Après la cérémonie la Cour revint dans le même ordre au Palais Royal, dont la Place se trouva illuminée d'une infinité de Flambeaux; & s'étant renduë sur le Balcon, elle vit de là les courses de 48. Seigneurs divisez en 3. Quadrilles, distinguées par la diversité des couleurs, qui coururent plusieurs fois la Bague avec beaucoup d'adresse. Ce divertissement fut suivi d'un combat de Galeres, & d'un très-beau feu d'artifice qui fut tiré. Il y a eu pendant trois soirs consecutifs des feux de joye & des illuminations par toutes les Ruës, & cette fête fut terminée par un grand Bal qui se donna le 20. à la Cour, où la Famille Royale & quantité de Seigneurs se trouverent.

II. Mr. de Chavigny Envoyé de France est arrivé en cette Capitale, ayant débarqué quelques jours auparavant à *Alicante*, où il fut reçu à terre par les Députés de la Ville, & le Consul de la Nation Françoisse, au bruit d'une décharge generale du Canon des Vaisseaux qui étoient dans le Port. Le Marquis de Grimaldo a été indisposé, mais depuis peu il a repris les fonctions

du Ministère & de la Charge de Secrétaire d'Etat.

II. On tint le 22. un Acte de Foi au Tribunal de l'Inquisition, où comparurent six hommes & cinq femmes accusez de faire profession du Judaïsme : par la Sentence qui est intervenüe 4. hommes & deux femmes ont été condamnez à recevoir dans la prison 200. coups de verges, & les autres ont été bannis à perpetuité du Royaume ; aucun n'ayant été condamné au feu.

*L'Infant
Ferdinand
baptisé.*

IV. Le Cardinal de Borgia fit le premier Mars la cérémonie de conférer le Sacrement de Baptême à l'Infant Dom Ferdinand dans la Chapelle du Palais. Ce fut le Marquis de Ste. Croix qui le tint sur les Fonds, représentant l'Electeur de Baviere, & la Duchesse de la Mirandole au nom de la Duchesse de Parme. La Famille Royale se trouva à cette fonction, de même que les Ministres & Ambassadeurs, & les trois premiers Membres de chaque College. Le 7. Son Eminence donna à ce jeune Prince la Confirmation, & le lendemain il reçut avec les formalitez accoutumées l'Ordre de St. Jacques comme Commandeur d'*Alcedo*. Le Marquis de Ste. Croix lui servit de Parrain ; le Marquis de Bedmar Président du Conseil de cet Ordre, lui donna l'habit, & le Duc d'Arco & le Marquis de Montelegrete lui chaussèrent les Eperons, en présence de plusieurs Commandeurs qui assisterent à ce Chapitre, revêtus de leurs Manteaux de cérémonie.

V. Le 9. la Cour alla à *Balsain* voir les nouveaux Bâtimens que l'on fait à cette Maison Royale, & le 12. elle vint au *Buen-Retiro*, où elle fait état de rester jusqu'à Pâques. Le 16. le Prince & la Princesse des Asturies s'y rendirent

avec

avec les Infans. On a envoyé les ordres nécessaires à *Cadix*, pour équiper une Escadre de 5. Vaisseaux de ligne, 5. Fregates & 5. Galeres, dont on ignore encore la destination; mais comme la France en fait équiper aussi une plus considerable dans ses Ports, on présume qu'elles pourront se joindre pour quelque entreprise qui n'est pas encore connuë.

VI. Suivant quelques Lettres particulieres que l'on reçoit des Frontieres, on y travaille à de grands préparatifs de guerre, & on leve dans l'*Aragon* 4. nouveaux Regimens de Cavalerie & d'Infanterie. On dresse des Magazins à *Zamora* & à *Ciudad Rodrigo*, pour l'entretien de dix mille hommes; & quelques Ingenieurs François & Espagnols sont arrivez dans cette dernière Place, pour en faire reparer & augmenter les Fortifications. On apprend de *Cadix* que le Vaisseau Hambourgeois qu'on y attendoit, est arrivé, & que les Vaisseaux destinez pour *Buenos-Ayres*, avec lesquels il doit faire le voyage, sont prêts à mettre à la voile; que les Gallions revenans du Perou y étoient attendus sur la fin d'Août, ou au commencement de Septembre pour le plus tard, & qu'il avoit passé à la vûe de *Malaga*, 4. Corsaires d'Alger, qui alloient croiser dans l'*Ocean*.

VII. *Portugal*. Il parut le 19. Fevrier sur la Ville de *Lisbonne*, le tems étant fort serain, depuis les 9. heures du matin jusqu'à midi, un Phenomene auprès du Soleil, representant deux Lances reposans sur un demi cercle, dont les pointes rendoient une aussi grande clarté que le Soleil; les deux jours suivans il parut encore & de la même figure, & à la même heure, tirant du Nord-Est au Sud-Est; & des Pêcheurs ont rapporté qu'ils l'avoient vû au lever du Soleil.

Phenomena

Retour du
Roi.

VIII. Le 20. le Roi revint de *Salva Terra*, où il étoit allé prendre le divertissement de la chasse ; & le 3. du suivant la Flotte de *Rio de Janeiro* arriva heureusement à l'Embouchure du *Tage*, sous l'escorte de deux Vaisseaux de guerre.

Arrivée de
la Flotte de
Rio de Janeiro.

De 15. Bâtimens dont elle est composée, trois sont pour le compte des Négocians de *Lisbonne*, & deux pour ceux d'*O Porto*. La liste des Effets qu'elle a raportez, n'a pas encore été rendue publique, mais on assure que sa cargaison est très-riche ; que l'Or & l'Argent qui se trouve sur les Vaisseaux qui ont servi de convoi, monte à dix millions de Cruzades en Or, & deux millions en Argent ; qu'il y a à bord des Bâtimens Marchands plus de 4000. Caisses de Sucre, beaucoup de Peaux de *Buenos Ayres* ; des Cuirs & plusieurs Marchandises précieuses. La Flotte destinée pour la *Baye de tous les Saints*, est prête, & mettra, dit-on, à la voile le 25. ou le 30. Mars, avec le Vaisseau qui doit aller à *Goa*.

IX. Sa Majesté a fait publier une nouvelle Ordonnance, portant reglement pour ses Finances, le payement & l'entretien de ses Troupes. Elle contient en substance, qu'ayant jugé nécessaire faire pour son service d'ordonner que les subsides que fournissent ses Sujets pour l'entretien des Garnisons du Royaume, soient employez à payer les Troupes : à bien pourvoir de toutes choses les Magazins & les Hôpitaux dans les différentes Provinces, & à mettre en bon état les Fortifications des Places Frontières ; elle revoke pour cet effet tous les Reglemens précédens, & Décrets rendus par Elle ou par les Rois ses Prédecesseurs, qui y sont contraires ; ordonnant aussi par ce nouveau Décret à l'Assemblée des Etats du Royaume, de recueillir

„ lir en six differentes Caisles les deniers qui
„ proviendront des Subsidés , afin de pouvoir
„ payer regulierement les Troupes tous les 2.
„ mois ; que les Soldats malades seront payez
„ aux Hôpitaux où ils se trouveront, ou bien à
„ eux-mêmes , s'ils sont restez dans leurs mai-
„ sons ; & que les Draps & Chapeaux necessaires
„ pour habiller les Troupes, seront à l'avenir de
„ la Fabrique du Royaume. &c.

ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en
ITALIE depuis le mois dernier.*

I. **R**ome. Le Sacré College a tenu regulie-
rement pendant les Dimanches du Ca-
rême Chapelle, publique au *Quirinal*, à la plû-
part desquelles le Pape a assisté, le Duc de Po-
li faisant à chaque fois les fonctions de Prince
du Trône. S. S. a aussi visité en magnifique Ca-
valcade differentes Eglises, où les Princes de sa
Maison ont toujours paru dans le rang, les hon-
neurs & les prerogatives qui leur sont attribués
par l'élevation de leur Oncle ; elevation qui est
pour eux une source intarissable de biens
spirituels & temporels. Dom Antoine Conti
a été fait Duc de Guadagnola, & c'est le nom
que sa nouvelle Epouse porte à present ; cette
heureuse couple se tenoit encore le 22. Fevrier
dans la Maison de plaisance de *Villa-Mattei*, où
tout ce qu'il y a de personnes de consideration
à Rome, les sont venus visiter. Le Cardinal Scot-
ti a joint aux complimens ordinaires un present
magnifique qu'il a fait à cette Princesse, consistant

*Chapelle.
tenues pen-
dant le Ca-
rême.*

en une Cassette de Velours cramoisi remplie de diverses pièces d'argenterie pour l'usage de la Toilette, de la valeur de mille écus.

*Audiences
données à
quelques Mi
nistres.*

II. Les Ministres Portugais continuënt leurs instances pour faire élever au Cardinalat Mr. Bichi, qui est actuellement Nonce à *Lisbonne*, & le 25. le Comte de Melos Ambassadeur de cette Couronne eut encore une Audience du Pape à ce sujet. Le Cardinal d'Althan en a eu aussi une publique, & a remis à S. S. la Réponse de l'Empereur touchant l'Investiture des Royaumes de *Naples* & de *Sicile*, sur laquelle néanmoins, il ne paroît pas que la Cour de *Rome* ait pris de résolution. Le 26. S. Em. reçut le serment de fidélité de l'Abbé Joseph Emilio Grassi, qui a été gratifié par l'Empereur de la Charge de son Auditeur auprès des Ambassadeurs, Protecteurs & Comprotecteurs d'Allemagne, & de ses Pais Hereditaires. Le Pere Plabamore Dominicain a été fait Evêque de *Lipari*, par la démission de Mr. Tedeschi actuellement Secrétaire de la Congregation des Rites. Ce Prélat s'est réservé sur cet Evêché, avec l'agrément du Pape, une pension de 500. écus, & a obtenu le Titre d'Archevêque *in partibus*.

*Le Pape
tient Con
sistoire,*

III. Le 27. il y eut un Examen d'Evêques en présence du Pape, & le 2. Mars S. S. tint Consistoire secret, où la plupart de ces Evêques furent proposés. La Promotion de Cardinaux, à laquelle on s'attendoit, ne se fit pas ce jour-là, le St. Pere se trouvant, dit-on, embarrassé par la demande que fait l'Empereur d'un Chapeau pour un Sujet à sa nomination, puis qu'on en a accordé nouvellement un à la Cour de France pour le Cardinal du Bois. Les autres prétendants & qui paroissent les premiers sur les rangs, sont le Duc
de

de Paganica Mattei qui vient de prendre les Ordres sacrez, le Comte de Gubernatis Ministre du Roi de Sardaigne, & le Nonce Bichi à la recommandation du Roi de Portugal.

IV. Le Marquis Santis Agent de *Parme*, a présenté à S. S. de la part du Duc son Maître, *Dom Charles* 7. gros volumes *in folio*, dans lesquels sont gravés les Faits Héroïques des Princes de la Maison Farnese; le Cardinal Pamphilio, qui pendant qu'Innocent XIII. n'étoit encore que Cardinal, lui avoit prêté 4000. écus, en a renvoyé la Cedula au Cardinal Conti, pour être remise au Pape, qui touché de cette generosité, fit present sur le champ à ce Prélat d'un très-beau Cabinet d'Ebene garni de plaques d'argent, dont les tiroirs étoient remplis d'excellent Chocolat & de Tasses très-fines de Porcelaine de la Chine. Le 4. ce même Cardinal fit la ceremonie dans son Palais, en qualité de Grand Prieur de *Rome* de l'Ordre de *Maltre*, de donner la Croix de Chevalier à Dom Charles Conti, qui s'étoit rendu chez S. Em. avec une suite de six Pages & 14. Valets de pied. Environ ce tems-là le nouveau Duc de Guadagnola & la Princesse son Epouse revinrent de *Villa Mattei* à *Rome*, où ils vont occuper le Palais Poli.

V. Le 9. l'Ambassadeur de *Venise* eut Audience, & ce jour-là le Cardinal d'Althan fit la ceremonie de sacrer dans l'Eglise de *St. Laurent*, Mr. Orsi Evêque d'*Otrante*, & Mr. Madalena Evêque d'*Urgento*. Le Prince Lubomirski Polonois est arrivé à *Rome*, de même que Mr. d'Avenant, ci-devant Envoyé de S. M. Britannique à *Genes*. Le 13. l'Abbé Tanfin Agent de France presenta à S. S. des Lettres de la part des Cardinaux de Rohan & du Bois, que l'on croit

concerner la Constitution, sur laquelle néanmoins on garde un profond silence en cette Cour.

Cardinaux VI. Les Cardinaux de Boslu & Priuli ont pris
prêts à partir. congé de Sa Sainteté, & vont partir au premier jour pour retourner dans leur Diocèse. Les deux Cardinaux Portugais Pereira & d'Acunha se disposent aussi à repasser en Portugal avec le Comte de Melos Ambassadeur de cette Couronne, qui est rapellé; & ce sera un nouvel Envoyé qui menagera les affaires de cette Cour. Comme ce Ministre prétend d'être traité d'Excellence, on a tenu plusieurs Congregations à ce sujet, & l'on croit que S. S. lui accordera ce Titre, étant toujours bien intentionnée pour la Nation Portugaise. Elle vient d'en donner une preuve assez sensible, ayant réduit à 16000. écus l'expédition des Bulles du nouveau Patriarche de *Lisbonne*, au lieu de 30000. que l'on demandoit auparavant.

Discours du VII. On imprime par ordre & aux dépens
feu Pape Cle- du Cardinal Albani Camerlingue, les Homé-
ment XI. lies & les Discours que le feu Pape Clement
imprimez. XI. son Oncle a prononcé dans les differens Consistoires qu'il a tenu pendant son Pontificat. Le Cordon de l'Ordre du St. Esprit, dont le Roi de France avoit honoré Dom Charles Albani, a été renvoyé par cette Famille, qui a écrit une longue Lettre à l'Empereur, pour l'assurer de son attachement à son service. On attend en cette Ville deux jeunes Princes de Lorraine, & on louë & meuble un Hôtel pour eux. Mr. Bianchini premier Chapelain du Chevalier de St. George, a été fait Gouverneur du jeune Prince son fils Charles Edouard.

Entrée pu- VIII. Le 15. après midi le Bailli Spinola Am-
bligue de bassadeur de *Malthe* fit son entrée publique en
l'Ambassa- cette Ville avec beaucoup de pompe, par la Por-
te

des Princes &c. Mai 1722. 329

é *Flaminia*, où S. Exc. fut complimentée de la part des Ambassadeurs & des Princes, qui enver-
rent leurs Carosles pour lui servir de Cortège. La marche commençoit par 15. Chariots
couverts de Velours cramoisi avec les Armes de
ce Ministre. 2. Une file de 128. Carosles apar-
tenans aux Ambassadeurs & Princes. 3. Les Dô-
mestiques de l'Ambassadeur à cheval. 4. Un
Détachement des Chevaux Legers de la Garde.
5. Les Gentilshommes des Cardinaux suivis de
leurs Palefreniers, portans les Chapeaux de leurs
Maîtres élevez. 6. 36. Chevaliers de Malthe.
7. L'Ambassadeur ayant à sa droite Mr. Giudici
Majordôme du Pape, & Mr. l'Archevêque Ca-
raffa. 8. Les Protonotaires Apostoliques, & les
Cameriers. Ce fut dans cet ordre que S. Exc.
fut conduite à son Hôtel, où elle n'arriva que
fort tard, à cause de quelques disputes survenues
pour la préséance, qui avoient interrompu & retar-
dé la marche, de quoi S. S. étant avertie, Elle
envoya 24. Palefreniers avec des flambeaux al-
lumez, pour éclairer S. Exc. & toute sa Suite
jusqu'à son Hôtel.

IX. Il se fit le 18. dans la Chapelle du *Qui-*
riacal, un Service solennel pour l'anniversaire de
la mort de Clement XI. en présence du Pape &
du Sacré College, & le 20. le Cardinal Albani
Camerlingue fit transporter le Corps de ce dé-
funt Pontife son Oncle, de l'endroit où il étoit
resté en depôt, dans le Tombeau qui lui étoit
préparé dans la Basilique de *St. Pierre*. Le 21.
on y celebra les Obsèques, où assisterent tous les
Cardinaux, à chacun desquels cette Eminence fit
distribuer un exemplaire du Livre qu'il a fait
imprimer, contenant les Discours & Homelies
du feu Pape. Le Cardinal de Bossu est parti pour
retour-

Anniver-
saire de la
mort de Cle-
ment XI.

retourner dans son Diocèse de *Malines*, & *S. Em.* passe par la Cour de *Vienne*, où elle fera quelque séjour. L'Abbé *Cesly* frere du Duc d'Aquasparta, a été fait Camerier d'honneur & Referendaire de la Signature, qui est le premier degré pour parvenir à la Prélatrice. L'Abbé *Scarlatti* Ministre de l'Electeur de Baviere, fait meubler un Hôtel, pour recevoir les Princes de ce nom, qui viennent à *Rome* voir les ceremonies de la Semaine Sainte.

X. Nous avons fait mention dans quelques-uns de nos Journaux, de l'arrivée à *Rome* du *Sr. Knigh*, Caissier de la Compagnie Angloise du Sud, & de son départ de cette Ville, où il n'a fait qu'un très-petit séjour. Mais nous n'avons pas dit que ç'a été par ordre du Pape qu'il en est sorti, à quoi n'a pas peu contribué le Chevalier de *St. George*, qui avoit sans doute découvert que les intentions de ce fugitif n'étoient pas droites. Voici une Lettre qui a été rendue publique, qui servira à éclaircir la conduite de cet homme; elle est datée de *Rome* du 22. Janvier 1722. & écrite au Comte de G.*** Elle lui fut enlevée par un Officier de S. S. dans le tems qu'il la cachetoit, & qu'il étoit sur le point de l'envoyer & de partir lui-même, suivant les ordres qu'on venoit de lui notifier. On verra en la lisant de quoi il est question.

M I L O R D,

Lettre du
Sr. Knigh.
à Milord... **P**ermettez moi de vous apprendre qu'un Officier du Pape, par ordre du Gouverneur, vient de m'avertir à ce moment de sortir de la Ville, sous peine d'emprisonnement, ayant, me dit-il, commission de voir l'exécution dès aujourd-

jourd'hui de l'un ou de l'autre. Il m'a donné à entendre que ce coup vient du Prétendant, & qu. si j'ai le malheur d'être enfermé, je ne sortirai pas sans avoir rendu bon compte des motifs de ma venue en cette Ville. Pendant que tout se prépare pour mon voyage, je me fers du peu de loisir qui me reste pour vous informer de ce contre-tems, qui déconcerte toutes nos mesures, sans pourtant qu'il y aille de ma faute, comme vous le verrez par le détail qui suit.

Le jour même de mon arrivée, je fus découvert par un Domestique du Prétendant, qui m'avoit connu en Angleterre; par son moyen la nouvelle en devint bientôt publique. Cela rompit les mesures que j'avois prises pour m'approcher en secret du Prétendant, avant qu'il eût eu connoissance de ma venue, & me fit prendre la résolution de demander à parler à Mr. le Docteur Berkely, qui est un deses Chapelains Protestans. Il vint me trouver, & je lui expliquai le dessein que j'avois de fixer ma demeure à Rome, que j'envifageois comme le seul azile dans la Chrétienté, où je pourrois être à l'abry du Gouvernement tyrannique, & que ce me seroit une grande consolation d'assister au Service Divin dans la Chapelle que le prétendant tient pour ses Domestiques Protestans. Il me répondit qu'étant aussi connu que je l'étois, il n'osoit m'y admettre sans la permission du Roi, (c'est le titre qu'il lui donna.) Il me demanda ce que je voulois qu'il dit au Roi de ma part. Je le priai de l'assurer de mes respects de la maniere la plus soumise, de la part d'un homme qui avoit toujours eu à cœur ses intérêts, qui étoit ravi de trouver l'occasion de se mettre sous la

Prote-

Protection de son Prince legitime, & que je me flatois de pouvoir lui être utile. Quelques jours se passerent sans que j'eusse aucunes nouvelles du Docteur, ce qui fit, (sur tout sachant que les Officiers de la Ville prenoient des informations à mon sujet,) que je lui écrivis un Billet pour presser sa reponse. Je vous avouë, Milord, que je n'aurois pas crû être obligé à solliciter une Audience jusqu'à deux fois, mais que plutôt l'on m'auroit recherché, cependant ces délais ne me rebuterent point, & je ne l'imputai qu'au hazard. Le Docteur revint, & me dit de la part du Roi, en propres termes, que si je venois avec des sentimens de franchise & de sincerité, je n'aurois pas seulement la liberté d'aller à la Chapelle, mais aussi de voir S. M.; & qu'à cette condition, il avoit ordre de m'introduire à une Audience secrete. Je consentis volontiers à tout, & comme nous y allions, le Docteur m'avertit que j'aurois à faire à un Prince des plus judicieux & des plus penetrant, non seulement d'entre ses égaux, mais d'entre tous les hommes; qu'il li-soit dans les regards jusqu'aux pensées les plus secretes. Je ne fis pas grand cas de cet avis, ayant été en habitude de traiter avec les personnes les plus éclairées d'Angleterre.

Cependant, Milord, il faut avouër que sa presence, & l'idée que je m'en fis dans ce moment, me frapa d'abord à un point, que j'en fus quelque tems déconcerté, & je me trouvai saisi d'un battement de cœur; mais l'accueil gracieux & obligeant qu'il me fit, me donna le tems de me remettre & de cacher ma foiblesse. La conversation roula sur les affaires du tems en general, (de la maniere du monde la plus moderée) de même que sur mes affaires particulieres, entre

un

un Gouvernement, d'un côté qui n'étoit pas en état de me donner de l'appui, & de l'autre côté une Nation qui me poursuivoit par tout, à raison de certaines intrigues, dont je n'étois pas le seul coupable, dans lesquelles bien d'autres avoient trempé, qui cependant vivoient en pleine liberté. Il entreméloit de tems en tems d'une manière fort gracieuse des propositions bien embarrassantes, & paroissoit satisfait des réponses que j'y faisois telles qu'elles étoient : je ne puis m'empêcher de vous en rapporter une : „ Mr. Knight, dit-il, s'il „ est vrai; comme on le dit communément, „ qu'en Angleterre tout se fait à force d'argent, „ comment se peut-il qu'en étant si bien fourni, „ comme je crois que vous l'êtes, vous n'avez „ pu acheter votre liberté? Je répondois que je croyois l'avoir fait, mais que je m'étois trompé; „ cela fait voir, dit-il, que la corruption „ ne s'est emparée que d'une partie du Royaume, „ & que malgré le pouvoir despotique de „ l'intérêt, & l'avidité du gain qui règle la conduite de plusieurs particuliers, le gros de la „ Nation ne s'y laisse pas entraîner : d'où l'on „ doit conclure que ce n'est pas dans le corps, „ mais dans la tête seule que la maladie regne; Sur quoi il se leva, disant, qu'il me croyoit rempli d'intentions sincères, & que sur ce pied il m'accorderoit sa protection. „ Oüi, Sire, répondis-je, je suis venu dans ces intentions, & „ dans le dessein de vous offrir mes services, „ qui, à ce que je crois, seront avantageux aux „ affaires de V. Maj. Il se retira, disant que le „ lendemain le Docteur Berkely viendrait me „ chercher, & qu'il me parleroit d'affaires plus „ en détail.

Je m'en retournai content d'un accueil si gracieux,

cieux, & bien persuadé que la dernière des deux propositions que je lui avois faites, ne pouvoit être que bien reçue d'une personne chargée d'une nombreuse Suite, & d'une grosse Maison, sans compter ceux à qui il fournit le nécessaire en d'autres Pays, & pour le soulagement de qui, il est à présent contraint, à ce que l'on m'assure, d'engager les bijoux de son Epouse. Je me flatois tellement de cette pensée, que je me préparois déjà à établir une correspondance sur le pied que vous m'avez ordonné, pour vous découvrir tous ses secrets; il m'en avoit lui-même frayé le chemin, ayant parlé beaucoup de vos grandes qualitez, & de votre habilité dans le maniement des affaires: il vous jugeoit capable de faire le bonheur d'un Royaume, si ces grandes qualitez étoient réglées par de plus justes principes. Sur quoi je l'assurai que vos principes étoient bien differens de ce qu'ils paroissent, & que pour faire voir cela, il ne faudroit que démêler & bien éclaircir les choses. Je retournai donc plein de confiance & bien préparé, comme je me persuadois, à toutes les questions qui me seroient faites dans l'Audience du jour suivant. Le Prétendant se trouva exactement au tems marqué, (selon sa coutume) & étant assis, il me pria de ne le pas interrompre, & me fit le discours suivant. „ Mr. Knight, nous com-
„ mençons de faire connoissance, & il ne dépen-
„ dra que de vous de faire en sorte qu'elle dure
„ long-tems; ainsi est-il à propos que je vous
„ dise que la nature & l'éducation m'ont inspiré
„ une horreur & une aversion invincible pour
„ les menteurs, les imposteurs & les fourbes;
„ qu'après avoir connu par experience ces sortes
„ de caracteres en differens Pays, il me seroit
„ moins

» moins pardonnable qu'à tout autre de m'y
» laisser surprendre. Vous avez de quoi vous
» convaincre que vous avez été leurré par les
» ruses d'une Autorité supérieure, qui vous a
» fait contribuer à l'entière ruine de votre Pays :
» il n'est plus en votre pouvoir de réparer les
» dommages causez par la malheureuse conduite
» des affaires ; mais vous pouvez en quelque
» manière vous décharger de la haine publi-
» que , en découvrant le mystère d'iniquité
» dont vous avez été dépositaire , & en remet-
» tant pour l'usage du public entre les mains
» de Milord Molefworth , les papiers que vous
» avez mis en lieu de sûreté ; je lui connois une
» grande droiture & un grand fond d'équité à
» l'égard de tout le monde , excepté à l'égard
» de son Souverain légitime. J'exige cela com-
» me le fondement de mes bonnes grâces , &
» ne croyez pas qu'aucune offre que vous puis-
» siez me faire des biens provenans des dépouil-
» les & de l'oppression de la Veuve & de l'Or-
» phelin , du moins soupçonnez pour tels , soient
» capables de me faire changer de résolution.
» Si vous êtes venu ici avec des vûes sincères ,
» ce que je demande de vous ne doit vous faire
» aucune peine , & me fera d'une grande utilité ;
» si vous n'êtes pas d'humeur de le faire , je vous
» pardonne volontiers tous les mauvais desseins
» que vous pourriez avoir conçu contre ma Per-
» sonne ; mais j'empêcherai partout où je pour-
» rai que l'on ne vous accorde aucun azile ; je
» ne demande pas que vous me répondiez sur le
» champ , prenez trois jours pour délibérer ;
» après quoi j'attends de vous des effets & non
» pas des paroles.

A ces mots il se retira heureusement pour
moi ,

moi , car je ne sçais encore ce que j'aurois pû
repondre ; j'étois interdit & frappé comme d'un
coup de foudre , & je suis bien sûr qu'il ne pou-
voit manquer de s'en apercevoir , ayant toujours
les yeux attachez sur moi pendant qu'il me par-
loit. Le Docteur vint me reconduire , & les 3.
jours s'écoulerent sans que je pus former aucune
aparence de projet pour suivre le systême que
vous m'aviez donné, J'avoüe , (& je vous de-
mande pardon de ma foiblesse) qu'il m'a été
impossible de le porter plus loin. Je n'avois plus
qu'une ressource , c'étoit, Milord , vôtre Lettre
à l'Ambassadeur de l'Empereur , pour lui deman-
der sa protection dans cette Ville , esperant pou-
voir vous rendre quelque service. Il me l'accor-
da , mais à ce que je vois , elle ne peut me ga-
rantir contre le crédit & l'Autorité du Préten-
dant. Je me trouve contraint de me servir de la
même Lettre pour mon voyage de *Naples* ou
Venise. Je ne sçais encore quelle route je pren-
drai. Tout choix est dangereux , puisque je suis
obligé de quitter ce lieu , dans lequel je croyois
pouvoir me mettre à l'abri des recherches de
ceux qui me poursuivent ; outre que pendant
mon séjour ici , toutes les démarches qu'on au-
roit pû faire en Angleterre par rapport à moi , ne
vous auroient pas fort embarrassé. J'espere , ce-
pendant , Milord , comme je n'ai d'autre apui
que dant vôtre protection , que vous ne m'a-
bandonnerez pas : je vous prie de reflechir qu'il
vaut mieux mourir une fois , que d'être dans des
allarmes continuelles de poursuites & d'emprisonnement. Si vous me faites l'honneur de m'é-
crire , Milord , j'attendrai vos ordres à l'adresse
ordinaire de *Venise* , & je vous prie de me faire
la grace d'être persuadé que je suis , Milord ,
Vôtre

Vôtre fidele quoi qu'infortuné serviteur, ROBERT KNIGHT.

XI. On ignore encore le sort qu'aura l'affaire du Cardinal Alberoni ; on sçait seulement que ce Prélat a des frequentes conférences secretes avec Sa Sainteté , & qu'il est souvent introduit dans les Apartemens du St. Pere avec des précautions qui en déroben la connoissance au public ; en attendant le dénouement, voici la suite du Manifeste dont nous donnâmes la premiere partie dans le Journal du mois dernier.

Suite de la Lettre d'un Prélat au Marquis
au sujet du Cardinal Alberoni.

.... Que vous semble, Mr. le Marquis, de ce Grief, & pourriez-vous croire que Son Eminence Suite du Ma-
Alberoni soit encore l'Auteur de la Guerre de nifeste du
Sardaigne, ou de Sicile, comme il vous plaira de Cardinal Al-
l'appeller ? Mais le Cardinal Alberoni n'assuroit beroni,
pas positivement le Pape qu'il enverroit une Es-
cadre en Levant : Autre Grief qui porte droit contre
les interêts de l'Empereur, & qu'on lui impute
aussi, & dont voici la refutation.

Distinguez bien les tems, Monsieur, & vous
concilierez les Ecritures. On accuse le Cardinal
Alberoni d'avoir employé contre l'Empereur l'Es-
cadre destinée pour le Levant ; mais on ne veut
pour refuter ce Grief, que la datte des Lettres
qui ordonnent l'Expédition de Sardaigne, laquelle
est posterieure à celle de la promesse faite au Pape
par Son Em. de donner du secours aux Venitiens ;
de sorte qu'un homme bien sensé ne croira jamais
qu'un Ministre soit coupable & auteur d'une en-
treprise militaire, lorsqu'il ignore de bonne foi &

la cause de l'Armement qui se fait , & les motifs qui portent son Prince à lui en dérober la connoissance. On accuse encore le Cardinal Alberoni d'être cause de la perte de l'Armée Navale Espagnole ; mais si l'on eût exécuté ses ordres, les choses ne seroient point arrivées ainsi , puisque les instructions de ce Cardinal au Commandant , portoient positivement de faire débarquer l'Armée en Sicile ; de se rendre Maître de Palerme avec 5. mille hommes ; de faire entrer dans Messine toute l'Artillerie & Munitions de guerre & de bouche, & ensuite de se rendre à Cadix avec la Flotte Espagnole. Ces instructions ont été rendues publiques , & le Commandant qui les a outrepassées, ou plutôt transgressées , connoissoit bien sa faute , puis qu'après avoir été battu des Anglois , il n'a jamais osé se présenter en Espagne , ni se montrer en Cour , pendant tout lo tems que ce Cardinal y a été. Voilà donc ce Ministre déclaré Auteur de la Guerre , à cause que le coup a manqué, & pour surcroit de malheur , le voilà encore chargé de la rupture entre les Cours de Rome & de Madrid ; Rupture qui a fait que les Espagnols sont sortis de cette Capitale d'Italie , & que la Datterie Espagnole a été fermée , & toutes ses Expéditions suspendues ; ce qui s'est fait , disent les Ennemis de cette Eminence , à l'insçu du Roi & de la pure Autorité de cette Eminence ; ainsi que l'expulsion du Nonce Aldrovandi de toutes les Terres d'Espagne, & l'invasion des Biens Ecclesiastiques qu'il a usurpés sur les Eglises de Tarragone , de Malaga , & de Seville.

Accordez , je vous prie , Monsieur , toutes ces accusations , avec la conduite qu'on tient à Rome envers ce Cardinal : Ne serez-vous pas surpris de voir le St. Siège dans l'inaction à la vue de son plus

plus cruel Ennemi, pour parler le langage des procédures qu'on a faites contre lui. On le tient; on est maître de sa Personne; on peut le châtier: Il est seul; sans appui, sans liberté, & presque sans amis, & cependant on le tolere non seulement, mais on l'honore; bien loin de le déclarer coupable, il semble qu'on veuille l'innocenter. Mais je reprends sa cause, quoiqu'il vous soit bien connu, Monsieur, que je n'ai aucune liaison avec cette Eminence, ni d'intérêts, ni d'Alliance, ni de Patrie: mais je suis si persuadé de son innocence, après avoir vu ses pièces justificatives, que si comme moi vous en aviez fait la lecture, vous diriez que les accusations qu'on a formées contre cette Eminence, doivent leur principe à la passion, à la jalousie, à l'ignorance, & à l'aveuglement.

En effet; je ne comprends pas, comment on peut dire que le Roi d'Espagne a ignoré le rappel des Espagnols qui étoient à Rome, & n'en a été informé qu'après la disgrâce de cette Eminence; puisqu'on sçait que S. M. Cath. en expédia le premier Ordre au Cardinal Acquaviva, & que le Pere Daubenton son Confesseur recourut à Elle, pour obtenir que ses Confreres les Jesuites, qui étoient pour lors à Rome, ne seroient point compris dans ce rapel, & que ce fût sous cette exception que l'Ordre du Roi fût exécuté à Rome par le Cardinal Acquaviva. De plus il est notoire que plusieurs Espagnols de distinction étant de retour à Madrid, eurent l'honneur de saluer le Roi, de lui baiser la main, & de lui marquer dans leurs complimens, avec quelle promptitude ils avoient exécuté ses Ordres, surtout l'Abbé Portocarrero, dont S. M. donna Elle-même la diligence & l'obéissance qu'il avoit fait paroître. Comment dire que le Roi n'en a rien sçu, puisqu'il lisoit ordinairement, au

se faisoit lire toutes les semaines les Dépêches qu'il recevoit du Cardinal Acquaviva à cette occasion, jusques-là, que si le Courier de Rome retardoit, S. M. vouloit en savoir la cause, & examinoit scrupuleusement le rapport qu'on lui en faisoit ; ce qui fit dire un jour au Cardinal Alberoni, qui s'entretendoit familièrement là-dessus avec une personne : Je ne comprends pas comment, pour précipiter un Ministre dans la Fosse qu'on lui a creusée, on est assez hardi & temeraire, de faire ignorer à un grand Monarque ses principales affaires ? Comment, pour ruiner un honête homme, on ose rendre un Roi ignorant ? Grand préjugé, continua-t'il, en faveur de mon innocence.

Lorsque l'Espagne rompit avec la Cour de Rome, le Nonce Aldrovandi fut obligé de sortir du Royaume, & c'est seulement cette expulsion que le St. Siège fait retomber sur le Cardinal Alberoni, comme un coup adroit de sa vengeance contre le Pontife Regnant, Mais on ne veut pour détruire cette accusation, & en montrer la fausseté, que représenter la douleur qu'en eut S. Em., qui fut assez hardie, après l'Ordre donné, de demander au Roi la permission pour que ce Prélat pût faire ses adieux ; ce que le Nonce prit en homme sage pour une marque de grande distinction, & dont il a rendu dans la suite un témoignage avantageux au Pape.

Souffrez, Monsieur le Marquis, que j'interrompe un peu le fil de mon Discours, pour vous demander si un Ministre n'est pas tenu de garder un secret inviolable sur les affaires d'Etat, qui lui sont confiées par son Prince, & si on peut l'obliger à rendre raison de sa conduite, lors qu'il est Ecclésiastique. Les Cardinaux Ximenes, de Lorraine,

Ri-

Richelieu , & Mazarin , ont-ils jamais été assujettis à cette servitude par le St. Siège , & les a-t-il jamais regardé comme ses Ennemis , parce qu'ils ont refusé de parler ? Et quel menagement ne garde-t-on pas aujourd'hui avec une Eminence au delà des Monts ? Le seul Cardinal Alberoni sera donc coupable , pour n'avoir point voulu reveler le secret de la Cour de Madrid , & sa fidélité & son attachement pour cette Couronne , mériteront pour toute recompense , le caractère odieux d'ennemi du St. Siège.

Vous savez que Clement XI. ayant résolu de la pousser à bout par toutes sortes de procédures , obtint de vôtre Gouvernement qu'il seroit mis aux arrêts ? Mais vous n'ignorez pas en même-tems que l'Etat ayant fait demander au St. Pere , si ledit Cardinal étoit coupable de leze Majesté Divine ou Humaine , on lui répondit que non : sur quoi on le remit en pleine liberté. Que vouloit-on donc de lui ? Quel étoit son crime capital ? Et pour-quoi traiter si cruellement un Ecclésiastique revêtu de la Pourpre , & dont on reconnoit d'ailleurs l'innocence ; mais entrons plus avant en matiere , & ramassons ce qu'il a fait pour le St. Siège.

C'est lui qui a rétabli la bonne harmonie entre la Cour de Madrid & celle de Rome , qui a procuré le rappel du Nonce Aldrovandi , & qui pour en venir à bout , a surmonté de très-grandes difficultés & s'est fait même quelques ennemis ; que si nous interrogeons le Nonce Aldrovandi , il nous dit avec sa probité ordinaire , que cette Em. a procuré la condamnation & la suppression d'une Libelle infame , imprimé à Naples , par ordre du Duc d'Uceda , & injurieux au Pontife Regnant , & à son illustre Famille. Il nous apprendra que le Décret qui flétrit cet indigne Ouvrage , fut

dressé de la main propre du Cardinal Alberoni ; qu'il le fit souscrire par S. M. & qu'il le conçut en termes si énergiques & propres à la Chancellerie Romaine , que la Piece est digne de toute l'exactitude d'un Consulteur du St. Office. Je ne vous rai pas à cette occasion , qu'un des premiers Ministres de la Cour de Madrid , soutenant dans une longue Conference , que ce Livre n'étoit point condamnable , parce qu'il défendoit les Droits de S. M. au préjudice de ceux de Rome , S. Em. lui répondit , „ il n'est pas question , Monsieur , des Droits „ de S. M. mais bien de l'injure faite au St. Siege „ dans la personne du Vicaire de Jesus-Christ , & „ je suis persuadé que le Roi se fera un point d'honneur & de Conscience de fiétrir & supprimer „ ce Libelle. Tout Madrid se ressouvient encore de la liberté modeste que S. Em. gardoit même à la Table de L. M. lors-que quelques Courtisans attaquoient la fameuse Bulle Unigenitus. Pour- „ quoi , disoit-il , rejeter l'Ouvrage du St. Esprit , „ & s'opposer à une Doctrine reçue en Allemagne , Espagne , Italie , & par la plus grande partie des Eglises de France ? Jugez , Marquis , si c'est là le langage d'un ennemi du St. Siege.

Le rappel du Cardinal del Giudice en Espagne , & à la Charge de Grand Inquisiteur , n'est pas un moindre triomphe pour Rome , & pour le Cardinal Alberoni , puis que cette Em. a conduit toute l'intrigue avec tant d'adresse & de secret contre le Duc de Popoli & le Prince de Cellamare qui le traversonoient , que ledit Cardinal se trouva à 2. lieues de Madrid , sans que le Marquis Grimaldo , Secrétaire d'Etat & depositaire du Secret Royal , eût été instruit de son arrivée , & que quand on la lui annonça , il protesta qu'il n'en croiroit rien , par rapport à l'éloignement qu'il connoissoit dans

S.

S. M. Catholique, à donner les mains à ce rapel. On fait que le Cardinal del Giudice avoit été exilé d'Espagne, pour avoir voulu proceder à l'Inquisition contre Melchior Macanatz, Procureur General de la Monarchie Espagnole, Charge que ledit Macanatz avoit fait créer, pour l'opposer à la trop grande Autorité de l'Inquisiteur General, & en vertu de laquelle ce Seigneur avoit publié un nouveau Sifstème sur les affaires Ecclesiastiques, plein de fiel & d'opprobre contre le Saint Siège; de sorte que ce nouveau Procureur Général s'étoit déclaré non seulement l'ennemi implacable de la Cour de Rome; mais encore celui du Cardinal Alberoni.

Il est vrai que le refus qu'on fit à Rome, d'expedier au Cardinal Alberoni des Bulles pour l'Archevêché du Seville, a encore occasionné la rupture entre les 2. Cours, mais la raison qu'en eut celle de Madrid, fut qu'Elle crut qu'on donnoit par là atteinte à ses Droits, & qu'on vouloit lui ôter la liberté de disposer à son gré de ses Evêchez, & de ses autres Bénéfices Ecclesiastiques; jusques-là, que les plus fameux Jurisconsultes d'Espagne prirent la Plume pour défendre les Droits de S. M. Catholique contre le Saint Siège: Or, quel usage pensez-vous que Son E. n. ait fait des Errits qui parurent sur cette matiere, sur tout d'un Libelle qui lui tomba entre les mains en présence de Don Louis de Mirabel, Président de Castille; c'est qu'il le jetta au feu, sans le lire: En tout cela peut-on remarquer qu'il ait été l'ennemi du St. Siege?

C'est avec le même préjugé qu'on accuse Son Em. d'avoir voulu soustraire l'Espagne de l'obéissance du St. Siege. Personne n'est, je pense, assez dipourvu de jugement & de connoissance, pour ignorer l'attachement de la Monarchie Espagnole

à la Ste. Eglise Catholique , Apostolique , & Romaine , & il n'y a que des Gens mal intentionnés & aveugles qui puissent douter de la piété solide du Roi d'Espagne , de sa soumission au St. Siege , & de son respect filial pour le St. Pere ? de sorte qu'il faudroit , ou mal juger de la Religion de la Cour de Madrid , (ce qui ne peut entrer sans horreur dans l'esprit d'aucune personne bien sensée) ou bien il faut dire , que le Cardinal Alberoni est un impie , sans Foi , sans Loi , & sans Religion ; ce qui ne feroit pas honneur au St. Siege , qui l'a choisi pour être un des Membres de son College , non plus qu'à la vertu de ce Prélat , qui se distingue en toutes choses. Voyez de-là , Marquis , s'il n'en est pas arrivé à ses ennemis , ce qu'on voit arriver tous les jours à des Tragedies trop chargées d'évenemens , & si des calomnies si grossieres & si grossièrement soutenues , ne sont pas aussi capables de faire vivre le Lecteur , que les Pieces de Theatre dont on a parlé ci-dessus.

Que si vous souhaitez savoir , de quelle maniere il a envahi les Biens Ecclesiastiques , vous n'avez qu'à lire ce qui suit. Ce Prélat étant devenu Cardinal , non par ses Intrigues & Cabales , comme ses ennemis le publient mal à propos , mais à la recommandation de L. M. Catholiques , qui en ont écrit de leur propre main plusieurs fois à Rome , après avoir sollicité cette Dignité avec instance auprès du Nonce Aldrovandi , sans parler des esperances que lui en avoit donné Clement XI. pour ses services rendus à l'Eglise ; ce Prélat , dis-je , se voyant sans Biens fixes , pour soutenir sa Dignité , la Cour de Madrid lui assigna les Revenus de l'Eglise de Tarragone , de l'avis de quelques Théologiens , & du Confesseur de S. M. Ensuite , il fut nommé à l'Evêché de Malaga , puis à l'Archevêché

ché de Seville , dont il ne put obtenir les Bulles , pour certaines raisons de politique , qu'on ne trouve pas à propos de relever , & que le Cardinal Aquaviva communiqua au Cardinal Alberoni , disant de la part de S. S. que les Bulles de Seville s'expédieroient dans leur tems , & qu'en attendant , Son Eminence pouvoit en tirer les Revenus ; ce que le Nonce Aldrovandi confirma depuis de vive voix à Son Eminence ; de sorte qu'en vertu de cette permission du St. Pere , il a touché quelque partie des Revenus de l'Archevêché de Seville , sans rien prendre de celui de Malaga , & sans avoir jamais exercé aucun Acte de Jurisdiction à Tarragone ; quoique les Bulles en eussent été expédiées depuis plus de deux ans. C'est ainsi que le Cardinal Alberoni a envahi les trois Eglises d'Espagne , & s'en est approprié les Revenus.

On jugera mieux de son désintéressement , si l'on fait réflexion , que pendant son Ministère , il n'a jamais eu la pensée d'avancer dans les Charges quelques uns de ses parens , ni de faire une pistole de pension au Neveu qu'il a , quoiqu'Ecclesiastique , & doûé de fort bonnes qualitez , & l'on peut dire à son honneur & gloire , que les richesses qu'il a eu en main pendant son séjour à Madrid , n'ont servi qu'à mieux marquer son parfait détachement , puis-qu'il s'est plutôt occupé du soin d'enrichir les autres que soi-même , témoignage que lui rend hautement l'Espagne , & qui fait honneur à sa générosité. Voulez-vous, Marquis , des preuves de ce que j'avance ; c'est que sans connoître certains Sujets Espagnols , pauvres , quoi-que de qualité , il les a avancés dans les premières Charges du Royaume , sans y profiter d'aucune chose ; & je puis vous assurer , que tout Madrid confesse encore aujourd'hui , qu'on aura peine à trouver un Prélat aussi chari-

table

table que lui ; puis qu'outre les Familles honteuses auxquelles il faisoit distribuer de grandes Aumônes, on ne l'a jamais vu renvoyer un Pauvre, sans lui avoir auparavant donné un Zule. Vous avez vu jusqu'ici, Marquis, de quelle maniere le Cardinal Alberoni a voulu bouleverser toute l'Europe, troubler son repos ! Comment on lui impute d'être Auteur d'une Guerre impie & sacrilege, d'avoir envahi les Biens Ecclesiastiques, d'avoir été l'ennemi juré du St. Pere, du St. Siege, & de Rome ; mais tout cela n'est rien, si je ne vous apprens, qu'on l'accuse d'avoir voulu se faire Turc.

La suite sera dans le Journal du mois prochain.

XII. *Naples.* Le Prince Borghese a envoyé à Reggio dans la Calabre, le Conseiller Carmigniani, pour prendre les informations au sujet d'un tumulte qui arriva il y a quelque tems dans cette Ville. Son Excellence a encore eu une attaque de goutte, mais qui ne l'a pas retenu long tems.

XIII. Le Prince Davellino va à la Cour de Vienne remercier l'Empereur de l'Ordre de la Toison d'Or que S. M. I. lui a donné ; & le 11. Mars Mr. Nicolas Cornaro Procureur de St. Marc, & Frere de l'Ambassadeur de Venise à Rome, arriva en cette Ville avec Madame son Epouse & une partie de sa Famille. Les Hussars destinez pour la Sicile, ont été embarquez pour être transportez à Messine ; & on a reçu avis que 500. Soldats venans de Hongrie avoient depuis peu mis pied à terre à Manfredonia, & on va les distribuer dans les differentes Garnisons du Royaume.

XIV. *Venise.* Le Prince Jean-Frederic, second Fils du Duc de Modene, partit au commencement

ment de Mars pour se rendre à la Cour de *Vienne*, après avoir vû ce qu'il y a de plus remarquable en cette Ville, où il a été splendidement traité par le Nonce, l'Ambassadeur de l'Empereur & le Procureur Foscarini qui l'a accompagné pendant son séjour de la part du Senat. Mr. Borghes Résident de S. M. Britannique, est aussi parti pour repasser en Angleterre. On a appris que le Prince Electoral de Baviere & le Prince Ferdinand son Frere, étoient passés à *Véronne* allans à *Sienne* joindre le Prince Theodore, avec lequel ils doivent se rendre à *Rome*, pour y voir les ceremonies de la Semaine Sainte.

XV. La nuit du 3. au 4. les eaux de la Mer enflerent si considerablement, que la Ville en fut presque toute inondée pendant deux heures, ce qui a gâté & endommagé beaucoup de Marchandises. On a eu avis que la Princesse de Sultzbach qui va épouser le Prince de Piémont, étoit arrivée le 12. à *Cavernago* près de *Bresce*, dans le Château du Marquis de Martinengo, qui l'avoit reçue avec tous les honneurs & la magnificence possibles; que le lendemain elle y avoit reçu un Gentilhomme dépêché de la part du Roi de Sardaigne & du Prince de Piémont; & qu'une Députation de plusieurs Nobles des Villes de *Bresce*, & de *Bergame*, étoient venus dans 14. Carosses la complimenter; & que le même jour après midi elle étoit partie pour continuer son voyage de *Turin*, avec 40. Gentilshommes qui l'ont accompagnée de la part de la Republique, jusques sur les Frontieres du Milanez.

XVI. La Sentence renduë contre le Comte Lucio de la Torre, le Comte Nicolas Straloldo, & le nommé Orsolo Sgognico, accusez d'avoir trempé dans l'assassinat de la Comtesse Madri-
gli

gli Epouse dudit Comte de la Torre, a été publiée & exécutée. Quoi que le crime soit énorme, la peine a été modérée à un bannissement perpétuel des Terres de la Republique, sur peine de mort; le Château de ce Gentilhomme rasé, & une Colonne élevée au milieu avec cette Inscription; *Lucio de la Torre banni capitalement le 16. Mars 1722., pour avoir donné en traître commission d'un assassinat commis en la personne de la Comtesse son Epouse, par le Comte Nicolas Strasoldo & Orsolo Sgognico.*

XVII. La Porte continuë de donner des assurances qu'elle ne veut donner aucune atteinte au dernier Traité de Paix conclu à *Passarowitz*. Cependant la Regence continuë ses armemens, & se met en état de n'être pas surprise. On vient de publier un Arrêt, par lequel la Republique demande un emprunt de 300000. Ducats, pour subvenir aux frais dudit armement, avec promesse de rembourser à chacun l'argent qu'il aura fourni de six mois en six mois dans l'espace de cinq ans, avec un intérêt de quatre pour cent. Il est arrivé en cette Ville un Ministre du Roi de Sardaigne, pour y demeurer en qualité de Résident.

XVIII. *Florence.* On parle d'une Lettre écrite par l'Empereur au Grand Duc de Toscane, par laquelle S. M. I. mande, dit-on, à ce Prince, „ qu'il ne doit pas s'allarmer des résolutions de „ la Cour de Vienne, dont les intentions ne sont „ pas de troubler le repos de la Toscane, ni „ celui d'un Prince venerable par son âge, & „ recommandable par ses vertus; que l'affaire „ de la Succession de ses Etats, sera agitée à „ fond au prochain Congrès de *Cambrai*; qu'on „ y aura égard à ses droits & à ceux de la Re- „ publique;

publique; & qu'en attendant S. M. I. le con-
 „ jure de ne point se montrer si partial envers
 „ l'*Espagne*, & de n'entrer dans aucun Traité
 „ particulier avec les Princes d'*Italie*, mais de
 „ se tenir dans une parfaite Neutralité, &c.

XIX. *Milan*. Le Comte de Colloredo a été
 continué encore pour trois ans dans le Gouver-
 nement General du Duché de *Milan*; S. Exc.
 ayant reçu ordre de *Vienne* de traiter aux dépens
 de l'Empereur; & de faire une réception con-
 venable à la Princesse de Sultzbach, lors qu'elle
 passera sur les Terres de cet Etat, a nommé le
 Marquis Dom Benedetto de la Hoda, pour en
 faire faire les préparatifs, & le Comte Boldini
 de Belgioioso pour la complimenter sur la Fron-
 tiere, & la servir sur sa route. Le 13. Mars
 cette Princesse arriva par le Canal à *Vaprio*, où
 elle dina avec sa suite dans deux magnifiques
 Barques qui y étoient préparées, & le lendemain
 elle arriva près de *Milan* sous l'Escorte de deux
 Compagnies de Cuirassiers. Lors qu'elle mit pied
 à terre, on fit une décharge generale de toute
 l'Artillerie, & le Comte de Colloredo la com-
 plimenta sur son heureuse arrivée. Elle passa en-
 suite près de la Citadelle, où elle trouva sur son
 passage une partie de la Garnison sous les armes,
 & le Comte de Colmenero, qui en est Gouver-
 neur, à la tête de plusieurs Officiers, qui eurent
 l'honneur de lui faire la reverence. De là S. A.
 se rendit à la Porte *Vascelina*, puis à celle de
Ticino, où elle passa le *Naviglio* sur un Pont
 de Bateaux qu'on avoit jetté pour faciliter le
 passage du Canal. Le même jour 14. elle alla
 coucher par terre à *Corsico*. Le 15. dîner à *No-*
varre, & le soir elle arriva à *Verceil*, toujours
 accompagnée du Comte Belgioioso, & sous l'Es-
 corte

corte des deux Compagnies de Cuirassiers Impériaux.

XX. *Turin*. La Cour paroît fort satisfaite du choix qui a été fait de la Princesse de Sultzbach, pour être l'Epouse du Prince Héritaire de Piémont. On fait ici des préparatifs extraordinaires pour sa réception, & les Officiers qui doivent former sa Maison, sont tous nommez. Le 11. le Roi, la Reine, & le Prince leur Fils, partirent pour aller au devant d'elle jusqu'à *Verceil*, où S. A. arriva heureusement le 15. après midi: le Prince de Piémont étoit allé la recevoir, accompagné de 24. Seigneurs, 100. Gentilshommes à cheval, & d'un Détachement des Gardes du Corps, jusqu'à la Barrière du Milanez, & le Roi & la Reine allèrent au devant d'elle avec un nombreux Cortège de Carosses, jusqu'à une assez grande distance de la Ville, où ils la reçurent avec de grandes démonstrations de tendresse. Peu après son arrivée L. M. conduisirent la Princesse & le Prince de Piémont à l'Eglise Cathédrale, où leur Mariage fut confirmé & béni par l'Evêque d'*Asti*. Il y eut le soir au Palais un magnifique Festin; après lequel les nouveaux Mariez se retirèrent dans l'Appartement qui leur étoit destiné. Le 16. la Cour partit de *Verceil*, pour retourner à *Turin*, où le 18. L. A. R. ont dû faire leur Entrée publique. La plupart des Seigneurs & Dames, qui ont accompagné la Princesse en Italie, ont pris congé d'elle à *Verceil*, & sont retournez en Allemagne.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, & en LORRAINE, depuis le mois dernier.

I. **F**rance. Voici la suite de ce qui s'est passé *Suite du Journal de*
à Paris depuis l'arrivée de l'Infante. Le 8. Mars cette Princesse se rendit à *ce qui s'est*
la Chapelle des *Thuilleries*, où elle assista à la *passé à Paris*
Messe du Roi, & au *Te Deum* qui y fut chanté *depuis l'arri-*
pour son heureuse arrivée. Les Fêtes préparées *vée de l'In-*
à son occasion, commencerent ce soir-là par le *faste.*
Bal du Roi, dans la Salle des Machines du Palais des *Thuilleries*. Ce fut un des plus beaux
spectacles qu'on ait jamais vû. S. M. y parut
avec un habit d'une Etoffe très-riche parsemé de
pierreries, & dansa avec les Princeses du Sang.
L'Infante Reine y vint aussi, & fut placée sur un
Tabouret auprès du Roi, qui étoit assis sur un
fauteuil, mais elle n'y resta qu'environ une de-
mie heure. La Cour étoit nombreuse & des plus
brillante; il n'y entra aucuns Masques, & per-
sonne n'y fut admis que ceux qui avoient des
Billets.

Le 9. au matin le Duc de Tresmes, le Pre-
vôt des Marchands & les Echevins allerent invi-
ter le Roi & l'Infante Reine, pour la Fête qui
se devoit donner le lendemain à l'Hôtel de Vil-
le. Le soir on alluma dans le Jardin des *Thuille-*
ries une grande quantité de Terrines que l'on avoit
placées le long des Compartimens du Partere,
sur des Girandoles posées par intervalle, & sur
des formes d'Is, ce qui produisit une illumina-

tion la plus belle, la plus vive & la plus variée qu'on ait vûe. Vers les 8. heures le Roi & l'Infante vinrent dans la Loge que l'on avoit dressée sur la Terrasse accompagnés de Mr. le Regent, des Princes & Princesses du Sang, qui se placèrent à leurs côtés, & alors le signal s'étant donné, on tira les Boîtes, & on mit le feu à l'Artifice, qui étoit préparé sur le grand Bassin. La machine de ce feu étoit une Pyramide à 8. coins, représentant le *Parnasse* avec les Deesses dont il étoit environné, & le Cheval Pegaze, & 50000. Lampes formoient l'illumination dont il a été parlé ci-dessus. On a publié une description de ce feu, dont le succès n'a pas répondu à ce que l'on en attendoit.

Le 10. au soir sur les 6. heures le Roi accompagné de Mr. le Régent, des Ducs de Chartres & de Bourbon, & du Comte de Clermont, alla à l'Hôtel de Ville. L'Infante s'y rendit aussi avec les Princesses du Sang. On tira d'abord le feu d'Artifice qui étoit au milieu de la Place de *Greve*, S. M. soupa ensuite à son petit couvert, & l'Infante-Reine mangea dans un autre Appartement, après quoi le Roi ouvrit le Bal dans la grande Salle qui étoit richement parée. La Cour fut fort magnifique, & l'on y distribua des rafraichissemens avec profusion. Le Roi & l'Infante s'étant retirés, le peuple se jeta en foule dans la Salle, où chacun dansa & but à discrétion jusqu'au lendemain. Ce soir-là on commença à allumer des feux dans toutes les Ruës, & à illuminer les fenêtres des Maisons, ce qui a duré trois soirs consecutifs.

Le 12. après midi sur les 4. heures le Roi & les Princes du Sang se rendirent à l'Eglise Cathédrale de *Nôtre-Dame*, pour assister au *Te Deum*
que

que le Cardinal de Noailles y entonna en présence de tous les Cardinaux, Archevêques & Evêques qui y assisterent. Les Comtes de Charolois & de Toulouses y trouverent aussi avec tous les Grands de la Cour ; le Garde des Sceaux suivit des Conseillers d'Etat & Maitres des Requêtes. Le Parlement en Robes rouges le premier Président à la tête ; la Chambre des Comptes, la Cour des Aides & le Corps de Ville. Voici la Lettre que le Roi avoit écrite au Cardinal de Noailles à ce sujet.

MON COUSIN.

L'*Infante d'Espagne est arrivée dans ma Cour, & j'en ay la joye la plus vive que mon cœur ait encore ressenti. Mon mariage avec cette Princesse réunira les deux branches descendues du Roi mon Bilayeul, & par là je remplirai les plus doux souhaits que ce Monarque eût pu former. Ce qu'il y a de plus heureux, & ce qui me touche le plus sensiblement, c'est que cette union qui affermit la puissance de mon Etat & celle d'Espagne, ne cause point de ces allarmes politiques & de ces jalousies cruelles, qui font répandre tant de sang ; & qu'au contraire toute l'Europe y applaudit sincèrement, & ratifie en quelque sorte le Traité de mon Mariage. Tout ce qui s'est fait sous mon Regne n'a eu pour objet que de lier tellement les Puissances entr'elles, qu'il en résultât la tranquillité generale, & que le bonheur des differens peuples fit un bonheur commun, dont les uns ne pussent jouir sans les autres. Comme le Souverain Maître des Rois n'est pas moins appelé le Dieu de la Paix que le Seigneur des Armées, j'ai crû qu'il étoit néces-*

faire, de luy rendre graces d'un événement si propre à assurer la tranquillité publique, & je vous fais cette Lettre de l'avis de mon Oncle le Duc d'Orleans Regent, pour vous dire de faire chanter le Te Deum dans l'Eglise Metropolitaine de ma bonne Ville de Paris, où mon intention est d'assister en personne le 12. de ce mois, à l'heure que le grand Maître, ou le Maître des Ceremonies vous dira de ma part. Je luy ordonne d'y convier mes Cours & ceux qui ont coutume d'y assister. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte, & digne garde. A Paris le 10. Mars 1722. Signé LOUIS &c.

Le soir à l'issuë du souper, le Roi alla au Palais Royal; & ouvrit le Bal dans la Salle du grand Appartement; S. M. y resta jusqu'à 10. heures & demi, mais l'Infante n'y fut que peu de tems. Sur les 11. heures on laissa entrer les masques qui accoururent en foule. On dansa aussi dans la Gallerie, & dans trois autres Sales; on servit des rafraichissemens avec profusion, la Façade & les Cours du Palais étoient illuminées.

Le lendemain 13. S. M. alla dîner au Château de la Meutte & y prit l'après-midy le divertissement de la chasse. Le 14. au soir elle vit la representation de l'Opera de Renaud, & eut le plaisir ensuite de voir du Balcon du grand Portail du Palais Royal, le magnifique feu d'Artifice que S. A. R. avoit fait préparer au milieu de la Place. Toute la Cour assista à ce spectacle qui fut précédé par une décharge de plusieurs petites pièces de Canon, au bruit des Trompettes & Timballes. Comme on assure que ces Fêtes, que S. A. Royale a données au
Roi

Roi & à l'Infante, lui ont coûté un million cinq cens milé livres, elles méritent bien une description particuliere; la voici telle qu'elle a paru imprimée, & c'est Mr. Oponor Directeur general des Bâtimens de ce Prince qui en a fait le dessein, & qui a dirigé le feu d'artifice & les Illuminations.

L'Edifice des flammes étoit élevé sur les ombres de la nuit; & orné des décorations les plus simples quoique les plus nobles de l'Architecture. On voyoit d'abord la Place du Palais Royal décorée tout au tour d'un ordre de Bossage peint en marbre, profilé d'une quantité prodigieuse de Lampons, qui comme autant d'Etoiles brillantes formoient une espece de firmament terrestre. On entroit dans la Place par deux Arcs de Triomphe dressés, aux avenues de la Rue *St. Honoré*, d'un Ordre Dorique; isolé à double face, terminé par un attique, couronné des armes de France avec des lustres & des Girandoles. Aux deux côtés de la Place, depuis les Arcs de Triomphe jusqu'aux Ruës *Fromenteau* & *St. Thomas* regnoient deux Portiques soutenant deux Galleries découvertes, dont la Balustrade ornée de Tapis peints en velours brodé d'or, & ornée d'espace en espace d'Obelisques & de Girandoles ardentes, rehaussoient la parure d'une quantité prodigieuse de Dames qui y étoient placées. Deux Arcs de Triomphe au retour terminoient les deux Galleries, & marquoient l'entrée des Ruës *Fromenteau* & *St. Thomas*. Les Arcs étoient couronnés de 2. Pavillons peints en Drap d'or, au milieu desquels on apercevoit en marbre blanc les Portraits du Roi & de l'Infante, le premier à la droite, & le second à la gauche, tous les deux dans un Ordre

*Description
d'un Feu
d'artifice tiré
devant le
Palais Royal.*

dre convenable , entourez de Guirlandes, de Fleurs naturelles , semées d'une multitude de Luminares qui sembloient emprunter leur éclat de ces deux Astres de la Royauté. Entre les deux Arcs de Triomphe , se presentoit la Façade servant de baze au Feu d'Artifice construit dans le même ordre , avec Portique , Gallerie découverte , Tapis peint en Velours brodé , Obelisques & Girandoles ardentes. Le milieu de cette Façade étoit paré d'une grande Arcade soutenüe de Pilastres , & d'ariere-corps profilez par des Cariatides de Bronze dore ; Au dessous du Centre de l'Arcade paroissoient les Armes de France & d'Espagne accolées dans le même Cartouche , supportées par la Renommée & la Victoire sur un Fond orné d'un Tapis Royal , cantonné de deux Cartouches ovales , representans les Chiffres du Roi & de l'Infante. La Balustrade posée sur le Portique étoient soutenüe en ces endroits-là par deux Tritons , terminez en Guaine , accompagnez de Coquilles & de Plantes aquatiques.

Les Ornemens étoient surmontez d'un Soleil d'Artifice , environné de cent rayons qui jetterent autant de Torrens de Lumieres durant cinq quarts d'heures , au dessus des Armes de France & d'Espagne accolées ; & aux deux côtés de la Couronne Royale paroissoit une Banderolle voltigeante , sur laquelle on lisoit en caracteres d'or ces mots Latins.

Natio junguntur amore.

L'amour du Sang les unit.

Au dessus de la même Arcade on apercevoit dans l'éloignement la Cime du Mont *Etna* , d'où le gros de l'Artifice partoist avec tant d'impetuosité , qu'on croyoit que les Titans ensevelis
sous

sous cette Montagne infernale , resuscitoient en fureur , poussans mille Rochers brulans jusques au Trône de Jupiter , pour se vanger de ce qu'il les écrasa de sa Foudre ; lors qu'ils tenterent d'escalader l'Olimpe pour le chasser de son Trône ; on voyoit dans des Attitudes admirables les trois principaux Titans *Encelade* , *Coée* & *Typhon* ensevelis sous les Rochers de cette Montagne , laquelle s'entr'ouvrant d'intervale en intervalle , sembloit vomir chaque fois tous les feux des Enfers , & cet Artifice prodigieux s'étendoit aux deux Galleries qui regnoient aux deux côtez de l'Arcade , & qui étoient garnies d'Orangers peints. Au devant de l'Arcade il y avoit une Fontaine d'une composition singuliere , d'où sortoit un jet de feu liquide qui forma une Cascade à doubles Nappes , lesquels tomboient dans un Bassin en Saillie , de sorte que la Fontaine d'Eau nouvellement construite en cet endroit , paroissoit metamorphosée en Fontaine de Feu. Outre cette Fontaine , il y en avoit 4. autres d'où le vin coula à grands flots par la bouche de 4. Masques , deux desquels étoient placés au milieu des deux Portiques de la Façade , & les deux autres au milieu des Portiques des deux côtés de la Place. Cette liqueur fut abandonnée au Peuple au bruit des Trompettes & Timballés avec beaucoup d'autres instrumens qui composoient l'Orquestre.

La Façade du Palais donnoit un grand relief au spectacle de la Place par l'illumination pompeuse qui l'éclairoit ; la grande Porte étoit couverte d'un dais en forme de Pavillon brodé d'or , couronné de deux grandes Aigrettes , ce fut là que le Roi se plaça , & ce Pavillon portoit dans le bas relief en Camayeu , cette legende en lettres d'or.

L'Alliance de la France avec l'Espagne.

Les principales Architectures de cette Façade étoient profilées de flambeaux de cire blanche, & de lampons innombrables, & les deux Cours interieures avoient la même décoration lumineuse, &c.

Ainsi ont fini les Fêtes pour l'heureuse arrivée de l'Infante, & pour lesquelles on a fait des dépenses infinies.

*Le Duc
Regent est
indisposé.*

II. Mr. le Duc Regent a été incommodé d'un gros rhume accompagné de fièvre qui l'a retenu au lit pendant quelque tems, ce qui a suspendu le cours des Affaires. De frequents saignées l'ont extrêmement soulagé, & on espere que cette indisposicion n'aura pas de suite. La jeune Infante jouit d'une parfaite santé; comme Elle est d'une vivacité surprenante, on ne la gouverne pas aisément, & les Dames chargées de sa conduite & de son éducation n'ont pas peu d'exercice. Le Marquis de la Farre qui avoit été envoyé à la Cour de *Madrid*, de la part de S. A. R. le Duc Regent, en est revenu, & on s'attend qu'il sera suivi dans peu du Duc de St. Simon. Tous les Officiers de Marine qui sont icy, ont reçu ordre de se rendre incessamment à *Marseille* & à *Toulon*, où l'on équipe une Escadre de Vaisseaux de guerre & de Galeres, dont on ignore encore la destination.

*Declaration
des Ministres*

III. On ne sçait que juger de l'inaction où se tiennent les Plenipotentiaires des Puissances assemblées à *Cambray*. Chacun de ces Ministres paroît s'empreser pour entrer en matiere, & cependant l'ouverture du Congrès ne se fait pas. Voici une declaration que le Comte de *Windisgratz* & la Baron de *Benterieder* Ministres de l'Empereur ont fait delivrer par écrit à

des Princes Ec. Mai 1722. 359

aux d'Espagne, peu après leur arrivée, & qui de l'Empereur à Cambray, marque l'intention sincere de S. M. I. pour la Paix.

D'Autant que S. M. I. n'a rien tant à cœur que de perpetuer par un Traité solennel, la Paix heureusement conclüe entre lui & le Roi d'Espagne, en consequence de l'accommodement approuvé en premier lieu à *Londres*, ensuite à la *Haye* dans toutes ses parties, & d'affermir par toutes les voyes imaginables la Paix dont jouit presentement l'*Europe*, & que ses Plenipotentiaires se sont rendus dans cette vüe à *Cambray*, lieu concerté pour le Congrès; à ces Causes ils declarent d'être prêts & entièrement disposés de faire l'ouverture des Conferences, le plutôt qu'il sera possible; de presenter leurs Lettres de créance en même-tems que les autres Ministres presenteront les leurs, & de contribuer de tous leurs efforts à parvenir à un but si salutaire; ne doutant nullement que S. M. Cath. ne soit en cela de même avis que l'Empereur, & que les Rois Alliez souhaitant la même chose, ne l'ayent aussi recommandé à leurs Plenipotentiaires. C'est de quoi les Plenipotentiaires soussignés, desirent ardemment de pouvoir donner plus d'assurance à leurs Très-Puissant Souverain suivant la reponse qu'on leur fera là-dessus. A *Cambray* le 28. Fevrier 1722. Signé le Comte de *Windisgratz*. Le Baron de *Benterieder*.

Les Ministres d'Espagne ont 'repondu de leur part à cette declaration, „ qu'il n'y avoit aucun lieu de douter des dispositions empressees „ de leur Maître pour la Paix, puis qu'il y avoit „ environ 15. mois qu'ils étoient à *Cambray*,

„ où ils attendoient les Plenipotentiaires de
 „ autres Puissances. „ Le 22. Mars le Lord Pol-
 worth l'un des Plenipotentiaires de S. M. Bri-
 tannique, & qui étoit arrivé depuis peu à *Paris*,
 partit pour se rendre au lieu du Congrès , avec
 de nouvelles instructions qu'il avoit reçues du
 Roi son Maître.

Emplois. IV. L'Abbé de Thesut qui depuis long-tems
 est attaché à la Maison d'Orléans , vient d'être
 fait Secrétaire d'Etat, & le Duc de Villars Bran-
 cas aura désormais séance dans le Conseil, com-
 me Conseiller d'Etat d'Epéc. L'entrée du pe-
 tit Léver a été accordée au Duc de Villequier,
 qui exerce cette année la Charge de premier
 Gentilhomme de la Chambre pour le Duc d'Au-
 mont son Pere.

L'Abbaye de *St. Martin de Massé* de l'Ordre
 de *St. Benoit* , & qui rapporte deux mille écus
 de rente , a été donnée à l'Abbé Berthelot de
 Pleneuf. L'Abbé le Blanc Frere du Secrétaire
 d'Etat a été sacré Evêque de *Sarlat*, & l'Abbé de
 Rochbonne a pris possession de l'Evêché de
Carcaffone , vacant par la mort de son Oncle dont
 il étoit Coadjuteur.

Le 12. l'Abbé Fleury étant allé au Palais Royal,
 pria S. A. R. Mr. le Duc Regent de vouloir
 nommer un autre Confesseur du Roi à sa place,
 son grand âge & ses infirmités ne lui permet-
 tant plus de vaquer à cet Emploi, sur quoi S. M.
 lui a enfin accordé la permission de se retirer,
 grace que ce digne Prélat sollicite depuis si long-
 tems avec tant d'empressement. C'est une perte
 pour S. M. en particulier , & pour tout l'Etat
 en general que la retraite de ce grand Homme.
 Le Pere de Lignerès Jésuite , ci-devant Con-
 fesseur de Madame la Duchesse d'Orléans , lui suc-

succede, & a été nommé pour remplir ce Poste important, quoique le Cardinal de Noilles qui n'approuve nullement ce choix, refuse de lever en sa faveur l'interdiction & la défense qu'il a faite aux Jesuites de confesser dans son Diocèse.

Mr. d'Argenson fils du feu Garde des Sceaux, a été fait pour la seconde fois Lieutenant General de Police à la place de Mr. Baudry qui s'en est démis, & son Intendance de *Tours* a été donnée à Mr. Heraut Maître des Requêtes. Le Marquis d'Argenson son frere actuellement Intendant de *Maubeuge* est nommé pour aller à la Cour de Portugal en qualité d'Ambassadeur de S. M.

V. Il seroit assez surprenant que le Duc d'Osune Ambassadeur Extraordinaire d'Espagne dont on connoit la magnificence, eût laissé passer une occasion aussi favorable de la faire éclater, que l'heureuse arrivée de l'Infante, pour laquelle la Cour & les peuples ont marqué tant de joye.

Fêtes données par le Duc d'Osune.

Le 22. S. Exc. commença par un grand & splendide Festin qu'elle donna à quantité de Seigneurs de la Cour, & le vingt-quatre elle fit tirer devant son Hôtel & vis-a-vis les Appartemens de l'Infante, un très-beau feu d'Artifice qu'elle avoit fait préparer sur la Riviere de *Seine*, & que le Roi vit avec toute la Cour d'un des Appartemens du vieux Louvre. Le spectacle fut suivi d'un Bal qui dura toute la nuit, où rien ne fut épargné de ce qui peut flater les yeux & le goût. On ne fera pas, je pense, fâché de trouver ici la description de ce feu.

DU milieu de la Riviere s'élevoit un magnifique Temple de l'*Hymen* de 100. pieds de hauteur & de 30. de largeur en quarté. Il étoit bâti de Marbre teint, avec des Colomnes, Festons, Fleurs, Groupes de petits amours, les uns tenans des Arcs & des Fleches, & à l'entour des L. & des M. entrelassées, qui sont les Lettres initiales des noms du Roi & de l'Infante. Aux quatre faces de ce Temple, il y avoit quatre Portiques, & au milieu un Autel destiné pour la celebration du Mariage. La Face du côté du Louvre representoit l'*Hymenée* à la Porte du Temple, sous la figure d'un jeune homme, tenant d'une main la Torche nuptiale traversée sur un Trophée d'Armes, & de l'autre deux Couronnes de Myrthe attachées ensemble par des lacs de rubans bleu & rouge sur lesquels il y avoit, *firmantur duplici nexu*. A la seconde Façade on voyoit la Discorde enchainée à l'Affut d'un Canon; à celle du côté de l'Hôtel du Duc d'Orléans, étoit la Statuë de la Paix, & à la quatrième Ceres & Bacchus. Outre cela on voyoit des figures de la *Seine* & du *Tage* qui se donnoient la main pour marquer la reconciliation des deux Couronnes. Tout le Temple étoit parfaitement bien entendu, & magnifiquement decoré, on lisoit sur le Frontispice, *Hymeneo pacis vindicta*: le feu & les combats aquatiques ont été d'un goût nouveau.

Une heure avant de le tirer, on entendit un très-beau Concert d'Instrumens sur la Riviere, dans plusieurs Barques magnifiquement peintes & dorées, & pendant que les fusées sortoient des 4. coins du Temple, ceux qui étoient dans les Barques, formerent un Combat Naval
des

des Princes Ec. Mai 1722. 363

des Serpenteaux & autres feux d'Artifice. Il y avoit outre cela sur la *Seine* quantité de Bateaux artistement illuminez, de même que les deux Quais, le Pont-Neuf & le Pont Royal qui étoient remplis de Théâtres sur lesquels on voyoit un nombre inexprimable de spectateurs.

Le même jour ce Ministre avoit pris son Audience de congé du Roi, & le 26. S. Exc. partit en Chaise de relais pour retourner à *Madrid*. On assure qu'avant son départ elle a fait publiquement, & en présence des Ministres Etrangers, une nouvelle Renonciation de la part de l'Espagne, plus autentique que les précédentes à la préférence sur la France. Differend qui depuis plusieurs siècles avoit causé entre ces deux Monarchies bien du trouble & des brouïlleries. De sorte qu'on doit regarder ce jour comme une Epoque heureuse & en même-tems glorieuse pour la France. Le 25. l'Ambassadeur de Malthe eut aussi une Audience particuliere de S. M., & Mr. Hop Ambassadeur des Etats Generaux eut ce jour-là l'honneur de complimenter l'Infante, à laquelle il fut présenté par la Duchesse de Ventadour. On dit que la Cour paroît disposée de donner à l'avenir le Titre d'Empereur de *Russie* au Czar de Moscovie, pourvû que ce Monarque cede dans toutes les occasions le pas au Roi de France & à ses Descendans, comme par le passé.

VI. Le 23. l'ouverture du Jubilé se fit à *Paris* avec beaucoup de solemnité, à l'occasion de l'élevation d'Innocent XIII. au Pontificat, & le tems pour gagner ces Indulgences est fixé jusqu'à Pâques. L'Assemblée generale du Clergé de France, est convoquée à *Pontoise*, pour délibérer sur un don gratuit de 30. millions que le

*Son Audien-
ce de congé &
son départ.*

*Ouverture
du Jubilé.*

Roi demande, pour subvenir aux pressans besoins de l'Etat. On parle d'un Concile National qui s'y assemblera aussi, où le Cardinal de Rohan paroîtra comme Legat à *Latere* du St. Siege, & le Cardinal du Bois comme Président.

VII. L'indisposition de Mr. le Duc Regent, qui néanmoins se rétablit de jour en jour, jointe aux Fêtes de Pâques, ont empêché les Assemblées ordinaires du Conseil de Regence; cependant il y a eu differens Conseils de Cabinet qui continuèrent pendant les vacances. Le Cordon de l'Ordre du St. Esprit, qui avoit été envoyé à Don Charles Albani, a été renvoyé de *Rome* par l'Abbé Tassin Agent de France, avec une Lettre de ce Seigneur & des deux Cardinaux ses Oncles, qui remercient le Roi de l'honneur qu'il avoit fait à leur Famille, ce qui ne surprend pas peu cette Cour, peu accoutumée à voir refuser ses faveurs. L'affaire du Prince de Conti avec la Princesse son Epouse, n'est pas encore terminée, quoi qu'on se donne de grands mouvemens pour les reconcilier; on assure même que la Princesse est sur le point de présenter Requête au Parlement, pour demander d'être séparée de corps & de biens.

VIII. Le premier Avril le Comte de Vernon Ambassadeur Extraordinaire du Roi de Sardaigne, fit part à S. M. dans une Audience particulière qui lui fut accordée, du Mariage du Prince de Piémont avec la Princesse de Sultzbach. Pendant la Semaine Sainte ce jeune Monarque a assisté en différentes Eglises à toutes les dévotions qui se pratiquent pendant ce saint tems, & le Jeudi il fit la ceremonie de laver les pieds à 12. pauvres & de les servir à table avec les Princes du Sang qui l'accompagnoient dans cette fonction.

ction. Le Pere Lignières nouveau Confesseur, a été présenté à S. M. par le Duc de Bourbon & le Maréchal de Villeroy, mais comme il n'a pas encore obtenu du Cardinal de Noailles la permission requise de confesser, l'Abbé Fleury administrera ce Sacrement à Sa Majesté, en attendant que S. Em. lève sa suspension.

IX. Il paroît un Memoire de la part des Pairs & Maréchaux de France, au sujet de la préséance que S. A. R. a accordé sur eux aux Conseil, aux Cardinaux de Rohan & du Bois. Cette pièce est bien écrite, & établit leurs droits d'une manière incontestable, par l'usage & la jouissance de tems immemorial. Mais que peuvent de pareilles raisons, contre la volonté & l'Autorité? Le jour de Pâques le Roi entendit le Service Divin dans sa Chapelle; l'Infante y assista aussi, & ce fut l'Evêque de *Frejus* qui officia à la place du Cardinal de Rohan Grand Aumônier, qui est retenu au lit par la goutte. La veille l'Abbé Fleury avoit été surpris d'une attaque d'apoplexie, qui l'empêcha de confesser le Roi comme à l'ordinaire. Mr. le Duc Regent garde toujours la chambre, mais toute sa Famille a fait ses devotions à l'Eglise de *St. Eustache* sa Paroisse. Le Comte de Morville n'est pas encore parti pour *Cambrai*; on croit qu'il restera ici pour exercer la Charge de Secrétaire d'Etat de Mr. d'Armenonville son Pere qui a été fait Garde des Sceaux, & que Mr. de Breteuil ira en sa place en qualité de Plénipotentiaire de S. M.

X. La liquidation des Effets visez se continue, mais on ne voit pas encore à quoi aboutira cet arrangement, puis qu'on ne parle pas d'acquiescer ces parties, qu'il n'y a aucun fond en argent fait pour cela, & que les porteurs de ces recon-

noissances

Finances.

noissances ne savent à quoi les employer. Ce qu'il y a de plus réel, est qu'à mesure que ces sortes d'Effets changent de nom & de stile, ils diminuent de prix d'une maniere sensible & considerable, & qu'un porteur d'une grosse somme la trouve insensiblement évaporée & réduite en fumée. Quoi que les six premieres Listes fussent délivrées aux Notaires au commencement de Mars, personne ne vouloit se charger de ces Certificats de liquidation, & les Porteurs étoient obligez de les negocier aux Agioteurs pour avoir du comptant, à 60. de perte. Les Commissaires des Finances travailloient pour lors chez Mr. Façon Conseiller d'Etat, qui ensuite en faisoit son rapport au Conseil, où la resolution a été prise de commencer la liquidation des grosses parties, qui sera achevée, à ce que l'on assure, au mois de Juin.

Les 5. Charges d'Intendans des Finances, qui avoient été supprimées, ont été rétablies, & données à Mrs. d'Ormesson, Gaumont, Baudry, Pelletier de Signy, & au Président Dodun; on va aussi, pour aider, dit-on, à liquider l'Etat, rétablir tous les Impôts & Droits qui avoient été éteints, entr'autres le dixième & le doublement de la Capitation; mais ce n'est rien en comparaison du projet que l'on a formé de remettre sur pied les Partisans, Gens d'affaire & Maltôtiers. Mrs. Paris se maintiennent en faveur, l'aîné a été fait l'un des Gardes du Tresor Royal, & Mr. Guin l'autre. On ajoute un sixième Intendant des Finances aux cinq premiers, qui est Mr. Daube, moyennant 200000. livres qu'ils payeront chacun au Gouvernement. La dépense pour les Troupes & leur entretien a été fixée à 3. millions 600000. livres par mois, & les
Reve-

des Princes &c. Mai 1722. 367

Revenus de S. M. vont continuer à être mis en régie, comme le moyen le plus sûr & le plus avantageux.

Voici le précis de six nouveaux Arrêts du Conseil qui ont été publicz. Le premier du 17. Mars „ proroge jusqu'au dernier Juin le délai „ porté par l'Arrêt du 9. Decembre, pour la „ continuation de la recette des Especes & matieres d'or & d'argent par les Changeurs. Le second du 19. „ ordonne qu'il sera établi une „ Caisse generale, apellée Caisse de Remboursemens, pour servir de dépôt des differentes „ natures de deniers qui seront affectées au payement des dettes de l'Etat. Le troisieme du 20. „ ordonne le rétablissement des droits suppriméz par differens Edits, pour le produit „ desdits Droits être employé au remboursement des dettes de l'Etat. Le quatrieme du 22. „ ordonne le rétablissement des Droits des Courtiers, Jaugeurs, Inspecteurs des Boucheries. Le cinquieme du 22. „ ordonne que les trois „ quarts attribuez aux Offices créez sur les Ports, „ Quais, Halles & Marchez de la Ville de *Paris*, „ depuis 1689. & reservez par l'Edit de 1715. „ pour être employé au remboursement du capital de la Finance desdits Offices : ensemble „ les Droits attribuez aux anciens Offices sur les „ Ports créez avant 1689. & supprimez en 1719. „ seront perçus pendant six ans, pour le fond „ être porté à la Caisse des Remboursemens. Le sixieme est un Edit du 27. „ portant création „ de cinq Intendans de Finances. &c.

Six Arrêts.

Au commencement d'Avril on continuoit la liquidation des effets visez ; & malgré l'attention de la Cour, ses promesses pour en assurer le payement, & les soins enpresser du Controleur

General des Finances, qui va regulierement 4. fois la semaine à la Banque, pour en presser l'expédition, les Certificats se négocioient, & bien loin d'augmenter en crédit, diminuoient de prix, & étoient à 75. par cent de perte. Mr. d'Angran Maitre des Requêtes a été fait Intendant de Limoges.

Peste.

XI. On a reçu avis que le Commerce de *Marseille* étoit rétabli avec les Echelles du *Levant* & les Côtes d'*Italie*; qu'il n'y avoit plus aucune aparence d'infection dans cette Ville ni à *Toulon*, & que l'on esperoit que les choses se rétablissent bientôt sur l'ancien pied dans ces Villes & les autres Ports de la Méditerranée.

A l'égard des autres lieux infectez, les nouvelles sont de plus en plus favorables. Voici les dernières que l'on en a reçues.

Du 23. Mars. Il n'y a plus dans tous les lieux du *Gervaudan*, les *Cevennes*, & le *Vivarez*, qui ont été infectez, que 10. malades, encore sont-ils convalescens. On travaille à purifier tous ces endroits, & la quarantaine generale a été publiée pour le 23. Mars.

La maladie est sur sa fin dans le Comtat (du 20.) & il n'y a plus que 2. à 3. malades par jour à *Avignon*. La Ville est en bon ordre, & les Hôpitaux bien policez. On compte que la Peste y a emporté six mille personnes, parmi lesquelles il y a 1500. Juifs.

XII. *Lorraine.* On a publié trois nouveaux Edits en *Lorraine*, qui ne peuvent trouver place ici: & que nous renvoyons au mois prochain. Le premier, établit à vie des Offices de Trésoriers Generaux, Receveurs particuliers des Finances, Greffiers, Tabellions & Notaires, moyenant une finance qu'ils payeront à S. A. R.

Le

Le second „ supprime la Compagnie de Commerce établie en Lorraine , & le troisième „ regardé les Domaines aliénez , pour lesquels „ on demande une finance proportionnée au „ prix de l'alienation qui en a été faite.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en en ALLEMAGNE , depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Leurs Majestez Regnantes & l'Auguste Famille Imperiale ont vaqué pendant le Carême & la Semaine Sainte aux exercices de devotion avec leur pieté ordinaire. L'Empereur a pris de tems en tems pendant le cours de ce mois le divertissement de la chasse , & a tenu differens Conseils sur la situation des affaires. Le second fils du Duc de Modene est arrivé en cette Cour , & a eu l'honneur de saluer Sa Maj. On y attend aussi un Prince de Lorraine. Tout est encore tranquile en Hongrie , & les Officiers qui commandent les Troupes en Italie „ ont reçu ordre de les rendre completes. L'affaire touchant l'investiture de Naples & de Sicile n'est pas terminée , & celles de Religion sont toujours assez embroüillées tant dans l'Empire que dans le Royaume d'Hongrie. Nous sommes obligez d'abreger ce mois-ci les nouvelles d'Allemagne , pour continuer l'examen & la refutation du Memoire de Florence , dont nous donnâmes une partie le mois dernier. Cette affaire est interessante & merité une particuliere attention.

Suite de l'examen servant de Refutation au Memoire touchant la liberté de l'Etat de Florence ou Grand Duché de Toscane.

La premiere partie se trouve dans le Journal d'Avril.

*Suite de la
Refutation
du Memoire
de Florence.*

. . . . L'Auteur Florentin continuë à faire voir
 „ que la Souveraineté s'est conservée dans la fa-
 „ meuse revolution de l'année 1530., en disant
 „ que l'Empereur Charles V. ne parut au secours
 „ de cette Principauté, que comme Allié du Pape,
 „ après comme Médiateur entre la Maison de
 „ Medicis & la Republique, & enfin comme
 „ Arbitre choisi par les deux partis contendans.
 Pour prouver le premier il dit, „ que l'Em-
 „ pereur ne s'étoit pas déclaré ennemi des Flo-
 „ rentins, & le second, que c'étoit en vertu du
 „ quatrième Article du Traité conclu à Barce-
 „ lonne avec le Pape le 29. Juin 1529.

Reponse. Mais on verra la nullité de cette al-
 legation qui ne prouve rien ; car l'Empereur
 avoit de justes raisons de faire la guerre aux
 Florentins, sans avoir aucun égard pour la Mai-
 son de Medicis ; il avoit le même droit sur cette
 Ville que ses Prédecesseurs, & que Maximilien
 son Grand-pere avoit eu, de l'aveu même des
 Florentins ; ils étoient entrez en Alliance contre
 l'Empereur avec la France ; ils n'avoient pas
 été compris dans le Traité de Paix conclu à Cam-
 brai ; l'Empereur avoit par consequent raison de
 les châtier ; & Maximilien ne leur auroit jamais
 pardonné, sans la médiation du Roi de France
 Louis XII., & s'ils n'avoient promis qu'ils ne
 s'éloigneroient jamais de la fidelité qu'ils devoient
 à l'Empire, comme cela paroît par un Article du
 Traité conclu à Blois le 22. Septembre 1504.

L'Em-

L'Empereur lui-même expliqua son sentiment, & les motifs qui l'avoient porté à faire marcher ses Troupes pour assiéger *Florence*, afin, disoit-il de les forcer à rentrer dans leur devoir indispensable envers le St. Empire.

On n'a qu'à parcourir *Varchi* que l'Auteur Florentin exalte beaucoup, comme étant un Evrivain le plus favorable aux Florentins, & l'on sera étonné de voir que cet Auteur a été si téméraire de dire que l'Empereur en ce cas ne devoit être regardé que comme une seconde personne & un simple Allié du Pape.

On peut aisément concevoir que l'Auteur ne prouvera pas mieux ce qu'il avance, „ que „ l'Empereur ne parut que comme Médiateur, „ lors qu'après un long siège, les Articles Préliminaires de Paix furent reglez par l'intervention de Dom Ferdinand de Gonzague General des Armées Impériales, entre les Commissaires de la Republique de Florence, & Barthélemi Vallori Commissaire General du Pape, conformément au Traité de Barcelonne, &c. Il faut d'abord remarquer que l'Auteur du *Memoire* forme une proposition qui fait changer à ses Lecteurs l'état de la question; car Dom Ferdinand de Gonzague n'étoit nullement Médiateur, mais le principal Acteur dans ce Traité, & les Commissaires du Pape n'y assisterent que comme une seconde personne; on n'a qu'à lire le commencement de cette Convention pour en être convaincu.

La Domination des Florentins s'étoit accrûe non seulement par leurs richesses, mais aussi par la force des armées; aussi est-ce sur un principe peu solide que l'Auteur du *Memoire* continue de dire „ qu'une preuve incontestable de

„ l'indépendance de Florence est que l'Empereur parut dans le Traité conclu à Barcelone comme Mediateur , que cette condition qui limite le pouvoir , montre allés qu'il n'est pas attaché à sa Dignité Imperiale ; & que l'office de Mediateur n'auroit pû lui convenir , s'il avoit eu quelque juridiction sur cet Etat. » Qui ne voit que par le premier des articles préliminaires de ce Traité sur lequel l'Auteur établit son raisonnement , les Florentins qui avoient alors un Gouvernement populaire , & qui travailloient à le conserver , avoient de la repugnance à être gouvernez par quelque favori d'un Prince Souverain ; mais que cependant ils devoient recevoir telle forme de Gouvernement qu'il plairoit à S. M. I. de leur imposer (pourvû que ce fût une espece de Republique , ou comme parle l'Auteur , „ que sa liberté ne fût point lezée.) En effet l'Orateur de l'Empereur dans un discours prononcé l'an 1531. en presence des Principaux de *Florence* , leur promit que ce seroit une espece d'*Aristocratie* ; ils approuverent cette forme , & Buen-del-Monti au nom des Principaux parut fort reconnoissant de ce qu'il avoit plû à l'Empereur de leur conserver leurs droits , privileges & libertez ; le malheur étoit qu'ils se flattoient par là de posseder la Souveraineté. Ce qu'il y a de remarquable dans cette convention , est , que le General ne voulut la signer qu'autant qu'il plairoit à S. M. I. de l'approuver ; & il paroît par le Decret de l'Empereur & par la Relation de Varchi dont l'Anonyme se sert avec beaucoup de vénération , qu'il ne voulut pas accorder la Souveraineté à cette Republique ; pour en juger sainement , qu'on lise ce Decret qui fut reçu avec tant de re-
mer-

merciemens par le Magistrat de *Florence*.

„ Cette Ville, dit Charles V. ayant pris les ar-
„ mes, fermé ses portes à nos Legions, com-
„ me à des ennemis, fortifié & rempli ses
„ Forts & Magazins, & méprisé par consé-
„ quent l'Autorité de l'Empire Romain, nous
„ sommes venus en Italie par le droit d'Em-
„ pereur, non pour la perdre & la détruire,
„ mais pour la conserver; nous l'avons
„ pressé par nos Troupes avec tant de vigueur,
„ qu'elle s'est repentie; que forcée par un long
„ siège, elle est rentrée à la devotion de nôtre
„ Empire, & s'est soumise à ce que nous dispo-
„ serions & ordonnerions de l'Etat & de son
„ Gouvernement, de la maniere que nous le ju-
„ gerions convenable; touché de sa soumission
„ par les raisons susdites, nous lui accordons les
„ Privileges & libertez dont elle jouissoit du tems
„ des Empereurs Romains nos Prédecesseurs &
„ des autres Rois du Sacré Empire Romain,
„ comme étant un Domaine & Etat dévolu à
„ l'Empire, & qu'il seroit permis d'en disposer
„ selon nôtre bon plaisir; mais comme nous dé-
„ sirons qu'elle goûte les effets de nôtre clemen-
„ ce, (par la faveur & intervention de Nôtre
„ Pere Clement VII. ce grand Pontife qui s'a-
„ plique au salut, au repos & à la liberté de
„ cette Ville) nous la recevons en grace, la re-
„ habilitons & rendons ses anciens Privileges,
„ de même que si elle n'avoit pas transgressé
„ nôtre Autorité. (On n'a qu'à lire la Con-
„ vention de Charles IV. & l'Investiture de Rupert Roi
„ des Romains en 1401. pour savoir quels étoient
„ ces Privileges.) Est-ce là le langage d'un simple
„ Médiateur ou d'un Souverain qui parle? qu'on
„ examine ce Décret, & l'on verra le même pou-

voir régler la forme du Gouvernement. „ Pour
 „ conserver l'Autorité & la Dignité de l'Empire ,
 „ ajoute l'Empereur , „ & pour éviter que la Re-
 „ publique ne retombe dans quelque faction po-
 „ pulaire , Nous voulons & commandons au
 „ Magistrat de choisir & d'installer Alexandre de
 „ Medicis , & après lui successivement le Mâle
 „ premier né , Chef du Gouvernement , pour
 „ protéger cette Ville , & y régir conformément
 „ aux Reglemens prescrits , & cela sous peine
 „ aux contrevenans d'être punis , de perdre les
 „ Privileges accordez par nos Predecesseurs , ra-
 „ tifiez de nôtre bon vouloir , & l'Etat dévolu à
 „ nôtre Empire. Selon l'Auteur , l'Empereur
 „ agit & ne parle ici que comme Arbitre choisi
 „ de la Famille de Medicis & par la Republique ,
 „ & ce Décret n'est qu'une Sentence arbitrale ; en
 „ vertu du pouvoir qui lui avoit été concedé par
 „ les deux parties intéressées. Mais avec quelle cer-
 „ titude peut-il ainsi raisonner sur un point qui sert
 „ à affaiblir ce qu'il avance ? Car on ne voit pas
 „ que l'Empereur , pour faire valoir son Autorité ,
 „ parle comme dans le second Article de la Con-
 „ vention entre son General & les Florentins , ni
 „ comme un Compromis de la Famille de Medi-
 „ cis & la Republique de *Florence* ; subterfuge qu'il
 „ a plû à nôtre Anonyme de pallier pour soutenir
 „ son Hypothese , & pour le faire avec quelque
 „ vraisemblance , il avance , „ que la Famille Re-
 „ gnante avoit déjà pris possession de la Princi-
 „auté , même quelques mois avant la Sentence
 „ de Charles V. ; & cela en vertu d'un Regle-
 „ ment fait par les 13. Reformateurs de l'Etat ,
 „ commis à cet effet par le peuple , qui reçut
 „ Alexandre de Medicis avec de grandes accla-
 „ mations. Puisque l'Auteur se sert ici de
 „ Varchi

Varchi comme d'un Ecrivain non suspect, on peut aussi en faire usage pour le refuter lui-même. Cet Ecrivain fait voir, „ que le Decret de „ l'Empereur Charles V. fut signé à *Augsbourg* „ le 21. Octobre 1530., & qu'en conséquence „ de cet Acte, Alexandre fut mis en possession „ de *Florence* le 5. Juillet 1531. par les Mini- „ stres de l'Empereur qui n'avoient pû s'y ren- „ dre plutôt; au lieu que les 13. Reformateurs de l'Etat ne furent créés que l'année 1532. On peut juger de là ce qu'on doit conclure de la sincérité de l'Auteur, qui prétend avec quelques Jurisconsultes Allemands, que l'Empereur avoit traité avec des gens inhabiles & entêtez. Il auroit aussi pû passer sous silence la remarque qu'il fait, „ que si par le Traité de la nouvelle forme du „ Gouvernement Charles V. eût crû pouvoir re- „ couvrir des Droits sur les Domaines de cet „ Etat, il auroit dû le faire alors, soit en exigeant un serment de fidélité du nouveau Prince „ & des Florentins, ou bien un hommage de ce „ Prince, soit en déclarant en prenant l'investiture que l'action qu'il exerçoit étoit un effet de „ sa Dignité Imperiale.

On donnera la suite le mois prochain.

A R T I C L E VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAIS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Le Parlement ayant fini dans ses dernières Séances toutes les affaires publiques & particulieres, qui avoient été portées

à cet Auguste Tribunal, le Roi se rendit le 18. Mars dans la Chambre des Seigneurs, où les Communes ayans été mandées, S. M. donna son Consentement Royal à 23. Actes, & fit ensuite aux deux Chambres les Harangues suivantes, le Chancelier portant la parole.

Mylords & Messieurs,

*Harangues
du Roi au
Parlement.*

Vous n'auriez pu me donner une marque plus agréable de votre zèle & affection, qu'en dépêchant avec tant d'unanimité les divers Chefs que je vous avois recommandé au commencement de cette session, pour le soulagement & l'avantage de mon peuple.

Le grand encouragement que vous avez donné à notre Commerce & aux Manufactures, & les fonds que vous avez faits pour que vous soyez suppléés des Provisions Navales de nos propres Colonies, exciteront, je n'en fais nul doute, l'industrie de mes Sujets, employeront un plus grand nombre de pauvres, augmenteront notre Navigation, & feront une addition considérable aux richesses & à la force de la Nation.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Les levées des Subsidés courans de l'année, & le fond pour acquiter une partie si considérable des dettes de la Marine, sont une nouvelle preuve de votre affection envers moi, & de vos grands égards pour le public, & la manière dont vous l'avez fait avec si peu de charge à mon peuple, me donne la plus grande satisfaction.

Mylords.

Mylords & Messieurs,

JE ne puis en justice me separer de ce Parlement, sans vous faire des remerciemens très-sinceres de vôtre ferme & constant attachement à ma Personne, à mon Gouvernement, & aux interêts de la Cause Protestante, au dedans & au dehors; les ennemis de nôtre Constitution ont rendu le plus fort & le plus honorable témoignage à vôtre conduite dans ces circonstances, par la malice implacable qu'ils ont en toute occasion fait paroître contre vous.

Vous devez être persuadez que dans cette conjoncture ils tâchent avec la dernière industrie de renouveler les mêmes infâmes artifices, calomnies & diffamations, qui ont toujours été les préludes des troubles & desordres publics; & leur infatuation est telle, qu'ils se flattent que les plus grossiers déguisemens tourneront à leur donner occasion de gagner la faveur & la bonne opinion de mon peuple; mais j'ai une si juste confiance en l'affection de mes Sujets, & dans leurs égards à leur propre bien, que je suis persuadé qu'ils ne souffriront pas qu'on leur en impose, ni qu'il soient trahis à leur propre destruction. Quant à moi, comme la conservation dans l'Eglise & dans l'Etat, sont toujours tous mes soins, je suis fermement resolu de continuer à favoriser ceux qui ont manifesté leur zèle pour le present établissement, & qui ont véritablement à cœur les droits religieux & civils de tous mes Sujets; & je ne doute pas que cette conduite, qui les a si justement rendus recommandables à mon égard, ne leur assure efficacement la bienveillance de tous ceux qui sont bien affectionnez à mon Gouvernement, & ne convain-

que

*que le monde que ceux-la sont mal fondez, qui
esperent de persuader un peuple libre & Protestant à
livrer leur Religion & leur liberté entre les mains
de Gens qui sont ennemis de l'un & de l'autre.*

Après ce Discours le Chancelier prorogea le
Parlement par ordre du Roi, jusqu'au 26. Mais
le 21. au soir on publia la Proclamation qui le
dissout & le rompt entierement. Comme ce Par-
lement a subsisté pendant 7. ans, beaucoup de
gens, principalement ceux du Parti *Torris*, en
faisoient de grandes plaintes, aussi cette Proclama-
tion a-t'elle été reçue, quoi qu'on s'y attendit,
avec des démonstrations de joye extraordinaires.
Le 24. après midi il parut une autre Proclama-
tion, pour la convocation d'un nouveau Parle-
ment, dont voici la teneur.

GEORGE ROI,

*Convoca-
tion d'un au-
tre Parle-
ment.*

Comme par nôtre Proclamation Royale, dat-
tée du 21. de ce mois, Nous avons dissout le
dernier Parlement, & déclaré nôtre intention pour
en convoquer promptement un nouveau, Nous
faisons sçavoir par la presente, que, de l'avis de
nôtre Conseil Privé, Nous avons aujourd'hui don-
né ordre à nôtre Grand Chancelier de la Grande
Bretagne, de dresser des ordres par écrit en due
forme pour la convocation d'un nouveau Parle-
ment, lesquels ordres seront expediez le 25. de ce
présent mois de Mars, & effectuez le Jeudi 21.
du mois de Mai prochain. Donné en nôtre Cour
à St. James le 24. Mars 1722. & la huitième
année de nôtre Regne.

Cette Proclamation a été suivie d'une autre,
par

par laquelle il est enjoint à tous les Pairs d'Ecosse de s'assembler le 21. Avril dans le Palais d'*Edimbourg*, pour choisir les 16. Pairs Ecossois qui doivent avoir Séance dans le prochain Parlement. Le Duc de Roxbourg & le Duc d'Argile sont partis pour cette Ville ; & doivent être présents à l'Election qui se fera ; on a aussi expédié par des Exprez des ordres dans toutes les Villes & Provinces du Royaume, pour proceder à l'Election des nouveaux Députez qui doivent composer la Chambre des Communes.

II. Le voyage du Roi dans ses Etats d'Allemagne est resolu pour l'Eté prochain, & après l'ouverture du nouveau Parlement, qui se fera, dit-on, au plutôt à la fin de Mai, & seulement pour choisir un Orateur ; après quoi il sera prorogé de tems-en-tems jusqu'à la fin de l'année. S. M. a disposé de plusieurs Charges vacantes dans le Royaume, & il paroît une grande Liste de ceux qui ont été déjà élus dans les différentes Provinces pour Député, & que nous supprimons, comme étant peu interessante. Le 5. Avril jour de Pâques, le Roi entendit le Service Divin dans la Chapelle du Palais de *St. James*, où il se rendit revêtu du Grand Collier de l'Ordre de la Jarretiere, & précédé des Seigneurs Chevaliers. Le Prince & la Princesse de Galles s'y trouverent aussi, & ce fut le Duc d'Argile qui porta l'Epée de l'Etat devant Sa Majesté.

III. *Hollande.* Les Seigneurs Etats Generaux ont disposé de la Charge de Rward ou Grand Bailli du Pais de *Putten*, vacante par la mort de Mr. de Duyvevoorde, en faveur de Mr. Arnold van Zuylen de Nievelt Bourguemaitre de *Rotterdam*. Celle de Meister Knaap de *Hollande & de West-Frise*, aussi vacante par la même mort,

mort, a été donnée à Mr. Adam-Adrien vander Duin, & celle de Grand Bailli de *Kennemerland*, à Mr. Arrent Fabricius Bourguemaitre Regent de la Ville d'*Harlem*. Mr. Vegelin de Claëtbergen a été fait Colonel du Regiment des Gardes de *Frise*, & Mr. Henry Grave a été choisi Contre-Amiral pour le College de l'Amirauté d'*Amsterdam*, à la place de feu Mr. Bodain.

IV. Le Prince de Nassaw-Orange a été reconnu Stadouder pour les Etats du Pais de *Trwente* & *Drenthe*, de sorte que ce Prince est actuellement Stadouder & Capitaine General de *Frise*, de *Groningue*, des *Ommelandes*, & des Pais de *Trwente* & *Drenthe*. Il y a eu à la Cour de grandes rejoüissances à cette occasion, & on a dépêché un Exprés extraordinaire à *Cassel*, pour en faire part au Landgrave.

V. *Pais-Bas*. Le 24. le Marquis de Vesterloo fit la ceremonie dans son Château, d'installer Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'Or, les Princes de Ligne & Rubempré, en vertu d'une Commission particuliere qu'il avoit reçue de l'Empereur. Les deux nouveaux Chevaliers ont donnez depuis de magnifiques fêtes dans leurs Hôtels, & ont reçu les complimens de tout ce qu'il y a de Noblesse & de personnes distinguées dans cette Ville de *Bruxelles*. La Duchesse Doüairiere d'Arenberg est revenue de *Berg-op-Zom*, elle se trouve indisposée, & le Prince & la Princesse de Sultzbach y sont attendus au premier jour.

On a appris d'*Ostende* que le Vaisseau nommé la *Ville d'Ostende*, revenant de *Bengale* richement chargé, a été pris par des Pirates de *Madagascar*.

A R T I C L E V I I .

Qui contient les Naissances , Mariages , & Morts des Princes & autres personnes illustres depuis le mois dernier.

I. C Et Article ayant manqué le mois dernier , faute de place , nous donnerons ce mois-ci celui de Fevrier & Mars en même-tems.

Naissances. Le 5. Fevrier Madame la Princesse de Conti accoucha à *Paris* d'un Prince, chez Madame la Duchesse sa Grand-Mere où elle s'est retirée. Le nouveau né a été porté à l'Hôtel de Conti , & se nommera le Comte d'Alais.

Sur la fin de Mars la Comtesse de Strafford accoucha d'un fils à *Londres* , ce qui causa une grande joye à toute la Famille.

II. *Mariages.* Le 14. le Marquis de Châtelu , d'une des meilleures Maisons de Bourgogne, Brigadier des Armées du Roi, épousa à *Paris* Mademoiselle d'Aguesseau, fille de Mr. le Chancelier.

Environ ce tems-là le Mariage de la Princesse Louise de Sultzbach avec le Prince de Piémont, se fit par Procureur à *Sultzbach* ; cette Princesse partit quelques jours après pour aller trouver le Prince son Epoux à *Turin*.

Le 15. le second Prince Palatin de Sultzbach épousa à *Berg-op-Zom* la Princesse d'Auvergne . Dame & Marquise de cette Ville, & petitefille du feu Duc de Bouillon. Ce fut le Prince d'Auvergne son Oncle, Archevêque de *Vienne* en *Dauphine* , qui fit la ceremonie de benir ce Mariage, en presence de la Duchesse Douairiere d'Ansbach & Bayreuth.

remberg la Grand'mere, des deux Princes d'Autvergne, & de plusieurs Seigneurs qui s'étoient rendus en cette Ville.

Le Comte Joseph de Limbourg Stirum a épousé à *Vienne* la Comtesse de Kegloviz, Dame d'honneur de l'Impératrice Doüairie Amelie.

Le 16. Dom Marc-Antoine Conti à présent Duc de Guadagnola, Neveu d'Innocent XIII. à présent Regnant, & fils du Duc de Poli; épousa à *Rome* Dona Faustina Mattei fille du Duc de Paganica. Ce fut S. S. qui fit la ceremonie de benir le Mariage dans la Chapelle, du *Quirinal*. Nous en avons parlé à l'Article de *Rome* du Journal d'Avril.

Le 15. Mars le Mariage du Prince Hereditaire de Piémont avec la Princesse de Sultzbach, fut confirmé & beni à *Verceil* dans l'Eglise Cathedrale par l'Evêque d'Asti.

III. *Morts*. Messire François Bouton Comte de Chamilly Lieutenant General des Armées du Roi, Commandant pour S. M. dans les Provinces de *Poitou*, *Xaintonge* & *Aunis*, Gouverneur du Château de *Dijon*, & ci-devant Ambassadeur en *Danemarck*, mourut le 23. Janvier âgé de 58. ans.

Le 3. Fevrier Madame la Duchesse de Zell mourut dans la Ville de ce nom âgée d'environ 83. ans. Cette Princesse étoit Française, & se nommoit Eleonore des Murs, fille d'Alexandre Seigneur d'Ollebreuse en *Poitou*, & de Jaqueline Poussard de Vaudré, d'une ancienne Noblesse du Pays d'*Aunis*.

Le 15. la Princesse Ragotski mourut à *Paris*, où elle étoit venue recueillir quelques effets appartenans à son Marit. Cette Dame étoit née Princesse de Hesse Rhinfeld, & avoit épousé en 1694. le Prince Ragotski.

des Princes Ec. Mai 1722. 383

La mort a enlevé dans la même Ville l'Abbé Quésnel Frere du feu celebre Pere Quésnel , à l'âge de 89. ans , chez les Prêtres de l'Oratoire , ou il s'étoit retiré depuis plus de 50. ans.

Le 17. mourut encore dans cette Ville Madame la Marchale de Montrevel.

Dona Maria de Silva , Duchesse de Medina Sidonia, mourut le 21. à *Madrid* fort âgée.

Dans ce tems-là & dans la même Ville est morte la Marquise d'Oriza.

Messire de Rochebonne Evêque de *Carcassonne* , mourut au commencement de Mars dans cette Ville.

Vers le 10. le Marquis de Pompadour mourut à *Paris*.

Le 12. Dom François Rodriguez Mendarofqueta, Evêque de *Sigüenza*, Président de la Chancellerie Royale de *Valladolid* , & de la Crozzade , & Gouverneur du Conseil de *Castille* , mourut dans son Diocèse.

Le Comte d'Althan Chevalier de la Toison d'Or ; Grand d'Espagne , Conseiller du Conseil d'Etat, Camerier de l'Empereur , & son Grand Ecuyer , mourut le 17. à *Vienne*. S. M. I. qui avoit beaucoup de bonté & d'inclination pour ce Seigneur, a gratifié la Comtesse son Epouse d'une pension considerable , & se charge du soin de l'éducation & de la fortune des 3. jeunes Comtes ses Enfans. Le Corps de ce défunt a été transporté à *Tran* en *Moravie*, où il a été inhumé dans le Tombeau de ses Ancêtres.

Le 22. la mort enleva à *Ploën* la Duchesse Doüairiere de *Hollstein Sleswich* , née Princesse de *Brunswick Lunebourg* , âgée de 70. ans. Cette Princesse étoit venue de *Rhinfeld* en cette Ville , pour assister aux couches de la Duchesse veuve du Duc de *Ploën* sa fille,

Le Baron d'Alton Gouverneur de *Leopoldstat* en Hongrie, & Major General des Armées de l'Empereur, est mort dans cette Ville.

Messire de Colbert, Président au Parlement de *Metz*, mourut environ le 4. dans cette Ville, fort riche & fort vieux, étant âgé de près de 105. ans.

F I N.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Mai 1722.

ARTICLE I. <i>Qui contient la suite d'une Dissertation qui démêle l'origine des François, par un paralelle de leurs mœurs avec celles des Germains.</i>	pag. 307
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal.</i>	320
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	325
ARTICLE IV. <i>France. & Lorraine.</i>	351
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	369
ARTICLE VI. <i>Angleterre, Hollande & Pais-Bas.</i>	375
ARTICLE VII. <i>Naissances, Mariages & Morts.</i>	381